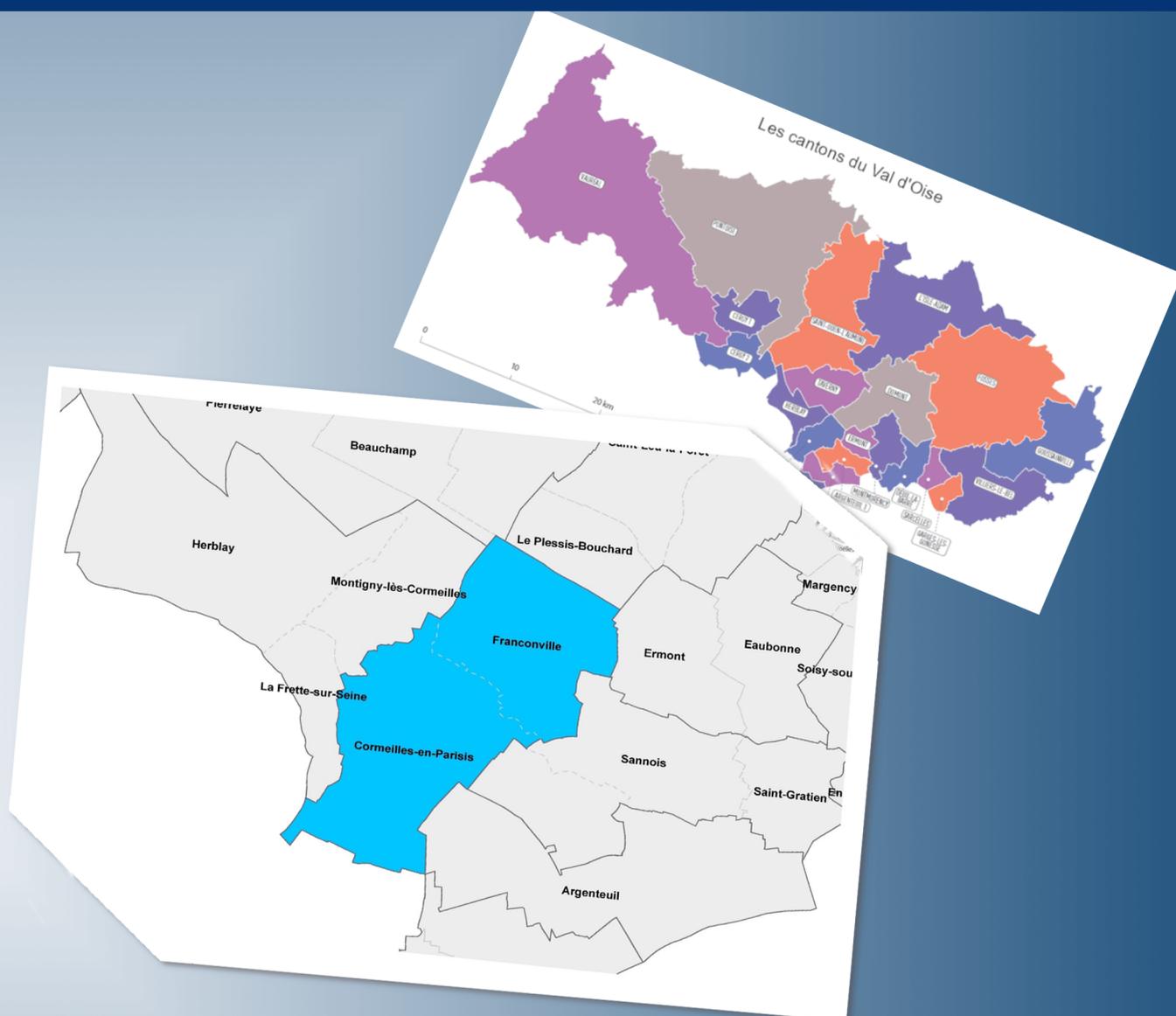


Le Conseil départemental
aux côtés des Valdoisiens

DOSSIER CANTONAL DE FRANCONVILLE



Année 2020

Table des matières

1 - PRESENTATION DU CANTON.....	3
2 - SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX	4
3 - LOGEMENT	12
4 - ENVIRONNEMENT	13
5 - INFRASTRUCTURES	15
6 - TRANSPORTS	19
7 - EDUCATION.....	33
8 - CULTURE – LOISIRS	36
9 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	41
10 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	43
11 - GRANDS PROJETS METROPOLITAINS	44
12 - JEUNESSE / PREVENTION SECURITE	49
13 - SPORTS	51
14 - PATRIMOINE DEPARTEMENTAL.....	52
15 - AIDE AUX COMMUNES.....	53
LISTE DES ANNEXES	56



1 - PRESENTATION DU CANTON

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Madame Marie-Christine CAVECCHI (Présidente CD)
Monsieur Yannick BOEDEC

COMPOSITION DU CANTON

Communes de Cormeilles-en-Parisis et Franconville

INTERCOMMUNALITES

CA Val Parisis

SUPERFICIE – POPULATION TOTALE – DENSITE

14, 7 km²
61 635 hab (DGF 2020)
4 193 hab/km²

ELEMENTS MARQUANTS :

- **Infrastructures : TCSP Bus Entre Seine :**

Le Conseil départemental a approuvé en Commission permanente du 2 novembre la convention de financement des études d'avant-projet, avec un financement à hauteur de 930 000 €.

- **Grand projet métropolitains : Axe Seine :**

Réalisation de l'intégralité du jalonnement des sections valdoisiennes de l'itinéraire provisoire de La Seine à Vélo durant l'été 2020.

Inauguration le 23 mai 2021 de l'itinéraire interdépartementale La Seine à Vélo.

- **Grand projet métropolitains : Projet forestier de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt :**

En 2020, le SMAPP est propriétaire de près de 450 ha sur son périmètre d'intervention et 10 hectares ont été plantés sur les communes de Saint-Ouen l'aumône, Frépillon et Méry-sur-Oise.

Fin 2020, 30 hectares sont plantés sous la maîtrise d'œuvre de l'ONF ce qui représente environ 62 000 arbres d'essences diversifiées (une trentaine d'essences).

- **Aménagement du territoire :**

Le chantier du pôle de loisirs de la ZAC du Bois Rochefort a commencé fin 2020.

- **Subventions accordées en 2019 dans le cadre du Guide des Aides : 1 723 500 €**



2 - SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX SUR LE CANTON

Cf. **Annexe 1** : carte des sites déconcentrés, collèges, établissements culturels et établissements à caractère social.

Le canton est couvert par les Territoires d'intervention sociale de :

- Herblay sur Seine
- Eaubonne

2.1 Social

Organisation du Territoire d'Intervention Sociale et Médico-sociale – TISMS :

L'organisation des Territoires repose sur 2 sites :

- TISMS de Herblay sur Seine : 1 antenne
- TISMS d'Eaubonne : 1 antenne

L'équipe SSD se compose de 15 agents.

Indicateurs d'activité :

Communes	Bénéficiaires du RSA		Taux d'évolution 2015/2020
	Sept 2015	2020	
Corneilles-en-Parisis	325	408	25,54 %
Franconville	681	837	22,91 %

Nombre d'allocataires du RSA (septembre 2020) : 1245 (soit 3,25% des 38 302 allocataires du département) soit une évolution de + 15,49 % par rapport à N-1 pour le canton et + 13,94 % pour le département.

La particularité de ce territoire est l'implantation de l'antenne sur Corneilles en Parisis au sein de locaux commun avec la PMI. Cette co -habitation favorise les liens entre les professionnelles et développe une dynamique très positive entre les deux services. Cette antenne assure aussi l'accompagnement des habitants de La Frette Sur Seine.

2.2 Enfance-Santé-Famille

Organisation territoriale des services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et de Protection maternelle et infantile (PMI) :

2 territoires d'Intervention Sociale et Médico-Sociale (TISMS) sont concernés par le périmètre du canton de Franconville.

Franconville : appartient au TISMS d'Eaubonne (qui couvre également les communes de Frépillon, Bessancourt, Taverny, Saint-Leu, Saint-Prix, Plessis Bouchard, Montlignon, Ermont et Eaubonne).

Il est situé à la Maison du Département – 6 avenue de Paris à EAUBONNE.

L'équipe ASE et l'encadrement de PMI sont installés dans les locaux du TISMS.
Par ailleurs, une unité PMI qui se trouve à Saint-Leu lui est rattachée.

Des équipes pluridisciplinaires de PMI et de l'ASE interviennent sur l'ensemble du territoire et se composent de :

- 36 agents PMI,
- 8 agents ASE.

Cormeilles-en-Parisis : appartient au TISMS d'Herblay (qui couvre également les communes de Sannois, La Frette sur Seine, Montigny les Cormeilles, Herblay, Pierrelaye et Beauchamp). Il est situé 6 rue Romy Schneider à HERBLAY.

L'équipe ASE et l'encadrement de PMI y sont également installés.

Des équipes pluridisciplinaires de PMI et de l'ASE interviennent sur l'ensemble du territoire et se composent de :

- 27 agents PMI,
- 9 agents ASE.

2.2.1 Aide sociale à l'enfance

Le service de l'aide sociale à l'enfance (ASE) :

- Assure le traitement des situations d'enfance en danger ;
- Met en œuvre des mesures de prévention ou de protection sur décisions administratives ou judiciaires ;
- Instruit et attribue des prestations de l'ASE : aides financières, prestations en nature, soutien aux futures et aux jeunes mères, etc...

En complément des équipes territorialisées, le service de l'ASE comprend également :

- Une cellule départementale de recueil, d'évaluation et de traitement des informations préoccupantes ;
- Une cellule "mineurs non accompagnés" (MNA) en charge :
 - du pré-accueil des primo-arrivants qui se présentent spontanément ;
 - de l'évaluation des situations qui ont fait l'objet d'une mise à l'abri lors du pré-accueil.

Indicateurs d'activité :

Nombre d'informations préoccupantes	2019	2020
CORMEILLES EN PARISIS	55	67
FRANCONVILLE LA GARENNE	110	123
Total	165	190
Total départemental	4595	3864

Canton	Années de référence	Nbres de mineurs et jeunes majeurs bénéficiant d'une mesure de protection					
		Exercée à domicile	Dont MNA	Dans le cadre d'un placement	Dont MNA	En famille d'accueil	Dont MNA
Franconville	2019	145	2	95	6	13	1
	2018	115	1	51	2	13	2
TOTAL DEPT	2019	260	3	146	8	255	2
	2018	2463	49	2468	757	648	42

MNA : mineur non accompagné
Indicateurs 2020 non disponibles

Aides financières attribuées aux familles du canton par le Conseil départemental au titre de l'aide sociale à l'enfance :

Total aides financières accordées au 31/12/2019 (2020 non disponible) : 108 aides pour un montant de 15 868 € (Sur un total départemental de 2764 demandes, soit 582 678 €).

Etablissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) :

Communes	Nom de l'établissement	Adresse	Nombre de places
CORMEILLES-EN-PARISIS	Service d'Accueil d'Urgence (LA MONTAGNE VIVRA)	18 rue Thibault Chabrand	15
CORMEILLES-EN-PARISIS	Accueil de Jour Dispositif interactif de remobilisation - DIR (LA MONTAGNE VIVRA)	18 rue Thilbault Chabrand	6

2.2.2 La Protection Maternelle et Infantile (PMI) et planification d'éducation familiale – modes d'accueil de la petite enfance

Les équipes de PMI et de planification et d'éducation familiale assurent une mission de sensibilisation, de prévention et de suivi des femmes enceintes, des parents et des enfants de 0 à 6 ans.

Le service de PMI est également chargé d'émettre des avis relatifs à la création ou la transformation d'un établissement ou d'un service d'accueil des enfants de moins de 6 ans, d'agréer et de former les assistantes maternelles.

Les professionnels assurent les activités au travers de 3 centres en gestion départementale :

- 1 Centre avec une activité de Protection Infantile à Cormeilles-en-Parisis,
- 2 Centres avec une activité de Protection Maternelle et Infantile et de planification familiale à Franconville.

Indicateurs d'activité 2018 sur le canton (2019 et 2020 non disponibles) :

Protection infantile :

- Nombre de séances : 544
- Nombre d'actes : 3543
- Enfants vus en consultation : 1100
- Enfants vus en permanence : 666

Protection maternelle :

- Nombre de séances : 163
- Nombre d'actes : 401
- Nombre de femmes vues en consultation : 154
- Nombre de femmes vues en entretien : 44

Planification familiale :

- Nombre de séances : 112
- Nombre d'actes : 263
- Nombre de personnes vues en consultation : 165
- Nombre de personnes vues en entretien : 40

Modes d'accueil de la petite enfance - Données 2019 :

(Chiffres consolidés pour 2020 non disponibles) :

- Nombre de places en crèche 2019 : 500 (identique en 2018)
- Nombre d'assistantes maternelles 2019 : 350 (309 en 2018)
- Ratios : nombre de places / 100 enfants < 3 ans 2019 : 51,5 (48,1 en 2018)

Communes	Enfants moins de 3 ans	Nombre AM *	Capacité d'accueil AM	Nombre EAJE*	Nombre de places d'accueil EAJE	Total nombre places d'accueil	Ratio global
Cormeilles-en-Parisis	975	114	314	5	190	504	51,7
Franconville	1871	236	653	6	310	963	51,5

*AM : assistante maternelle

**EAJE : établissement d'accueil de jeunes enfants

Problématiques du secteur au niveau de la PMI :

Franconville :

- Nécessité de regrouper les 2 centres de PMI pour un meilleur accueil du public et une mutualisation des moyens ; l'organisation du service conduit à fermer le centre de la Croix verte pendant les vacances scolaires ;
- L'un des centres fait l'objet de nuisances, d'une dégradation de l'environnement et de locaux non adaptés (pas d'accessibilité PMR, fuites). La dégradation s'accroît avec la présence de puces de lit et de cafards, les plafonds cloquent suite à des fuites d'eau. Le parc locatif de la Croix verte est en travaux pour rénovation (porte, huisseries, extérieurs, ouverture des coursives) ;
- Les locaux du centre « Station » sont dans le même bâtiment que le Centre Municipal de Santé ; le circuit électrique des 2 entités n'est pas scindé. Aucun travaux en cours, à prévoir en 2021 ;
- Bon travail de partenariat ;
- Bonne offre d'accueil petite enfance ;
- Pas de maison d'assistantes maternelles (MAM) ;
- Relai d'assistantes maternelles (RAM) ;
- Difficultés persistantes de réception des examens médicaux par la sage-femme: absence de messagerie sécurisée et examens envoyés au fax du centre municipal de santé ;
- Locaux non isolés sur la Station température très élevée en période estivale, difficulté de conserver les vaccins.
- Point conseil petite enfance (PCPE).

2.2.3 Santé Publique

Sont rattachés au service des actions de santé de la DESF : **3 Centres Départementaux de Dépistage et de Soins (CDDS)** : Argenteuil, Cergy et Garges-Lès-Gonesse, chacun correspondant à un territoire d'intervention privilégié.

Ils assurent des missions de santé publique, notamment :

- le dépistage du VIH, des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et des hépatites B et C, et le traitement des IST grâce à leur habilitation en tant que Centres Gratuits d'information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) ;
- La lutte contre la tuberculose : le dépistage et la prise en charge (diagnostic et traitement) des patients atteints de tuberculose (infection latente ou maladie déclarée) grâce à leur statut de Centre de Lutte anti-tuberculose (CLAT) ;
- La vaccination tous publics à partir de l'âge de 6 ans pour les vaccins figurant au calendrier vaccinal (grâce à leur statut de centre de vaccination).

Les 3 CDDS ont également en charge le parcours santé des bénéficiaires du RSA (dispositif départemental) sur orientation des travailleurs sociaux des CCAS et des Missions insertions.

Un pôle des actions Hors les Murs (HLM) rattaché au service des Actions de Santé de la DESF a été créé en septembre 2020. Il a pour mission le renforcement de la stratégie départementale de santé publique à travers la mise en œuvre d'actions de proximité auprès des publics prioritaires valdoisiens. L'équipe du pôle Hors les murs pilote des actions collectives de dépistage dans le champ des maladies

infectieuses (tuberculose, infections sexuellement transmissibles) et de prévention en lien avec les CDDS et d'autres partenaires institutionnels ou associatifs.

Le pôle hors les murs encadre également la cellule éducation pour la santé. Ses missions sont la promotion de l'éducation pour la santé auprès des publics vulnérables à travers l'animation d'actions sur des thématiques variées (vie affective et sexuelle, nutrition, tuberculose, prévention des addictions, prévention des IST, hygiène...) et le soutien méthodologique à la construction de projets en santé auprès des professionnels du secteur médico-social.

Enfin, le Département a souhaité s'engager aux côtés des collectivités dans la lutte contre la désertification médicale. C'est dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement à destination des communes pour créer ou réhabiliter des établissements de santé que le service des actions de santé instruit les demandes de subvention.

Le CDDS rattaché au canton est situé au 11-13 rue Jean Lurçat à Argenteuil.

L'équipe de professionnels est pluridisciplinaire et se compose d'agents à temps plein et de médecins (dermatologue-vénérologue, santé publique, pneumologue et vaccinateur) et de psychologues qui assurent des consultations.

Au CDDS d'Argenteuil : 7 agents temps plein, 5 médecins et 3 psychologues en ETP consultation.

Indicateurs d'activité du CDDS d'Argenteuil (Données au 30 novembre 2020, année 2020) :

- 253 personnes sont venues en consultation de dépistage IST-VIH pour un total de 443 consultations ;
- 201 dépistages du VIH ont été effectués dont 1 était positif ;
- 150 dépistages de l'hépatite B ont été réalisés, dont 1 était positif ;
- 1129 consultations ont été assurées dans le cadre de la lutte contre la tuberculose ;
- 35 patients ont été pris en charge et suivis (17 tuberculoses maladies et 18 Infections à Tuberculose Latente) ;
- 507 personnes ont été vaccinées dont 353 vaccinations BCG ;
- 34 personnes ont été orientées dans le cadre du parcours santé, ont eu lieu :
- 234 entretiens infirmiers,
- 319 entretiens psychologiques.

Baisse significative dans toutes les activités en raison du SRAS covid-19 (SRAS-COV-2 pour Syndrome Aigu Respiratoire Sévère). Le centre est resté ouvert durant la période de printemps 2020. Les activités suivantes sont restées ouvertes :

- CeGIDD : consultations téléphoniques et physiques ;
- suivi des bénéficiaires de RSA par lien téléphonique ;
- tuberculose : consultations physiques.

L'effet mesures barrières pourrait être une explication à la baisse des contaminations de la tuberculose.

Problématiques du secteur au niveau de la santé :

- Population précaire avec des difficultés d'accès aux soins.
- Difficultés de suivi des Mineurs Non Accompagnés (MNA) en particulier lorsqu'ils changent de départements.
- Public qui intègre le parcours santé de tous âges avec notamment des problèmes de logement, qui nuisent à un suivi de santé régulier et de reconnaissance de handicap.
- Difficultés liées à la langue : personnes qui parlent très peu l'anglais à sollicitation d'ISM (interprétation, traduction) : interprétariat par téléphone.
- Concernant la tuberculose :
 - on observe une défiance et des difficultés sont rencontrées au moment de l'enquête pour identifier les sujets contacts ;
 - cette année, une difficulté supplémentaire s'est ajoutée en raison du contexte sanitaire, pour les prophylaxies collectives et devant l'impossibilité de d'organiser une réunion

- d'information, les sujets contacts (ou leurs parents lorsqu'il s'agit de mineurs) a été très chronophage ;
- une autre difficulté rencontrée a été l'incrédulité de quelques personnes devant le courrier reçu les informant qu'ils ont été ou que leurs enfants ont été en contact avec une personne tuberculeuse lors du premier confinement.
- Moins de personnes pour la consultation CeGIDD en raison du départ d'un médecin qui assurait deux séances par semaine, la demande est pourtant là mais on ne peut l'honorer complètement.
 - Appels de personnes souhaitant des conseils suite à des prises de risque sans faire l'objet systématique d'une consultation.

2.3 Personnes âgées

Indicateurs d'activité :

- 374 bénéficiaires de l'APA à domicile au 31/12/2020 (représentant 4,64 % de l'ensemble des bénéficiaires du Val d'Oise), soit une évolution de +1,63 % par rapport à l'année précédente,
- 161 bénéficiaires de l'APA en établissement au 31/12/2020 (représentant 5,46 % de l'ensemble des bénéficiaires du Val d'Oise), soit une évolution de -10,06 % par rapport à l'année précédente. Il s'agit des personnes âgées domiciliées dans le canton avant leur entrée en établissement qui peut être dans le Val d'Oise ou hors Val d'Oise,
- 313 abonnés téléassistance au 31/12/2020, (représentant 4,50 % de l'ensemble des abonnés du Val d'Oise), soit une évolution de +1,29 % par rapport à l'année précédente.

Etablissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) :

- Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ;
- Résidence Autonomie.

Communes	Nom de l'établissement	Adresse	Nombre de lits et de places
CORMEILLES-EN-PARISIS	EHPAD « Chabrand Thibault » FONDATION CHABRAND THIBAUT	48 rue Aristide Briand	119
CORMEILLES-EN-PARISIS	EHPAD « La Chataigneraie » MAISON DE FAMILLE	1 rue de Franconville	65
CORMEILLES-EN-PARISIS	EHPAD « Villa Beausoleil » VILLA BEAUSOLEIL	1 rue Léopold Mourier	80
CORMEILLES-EN-PARISIS	EHPAD « Zemgor » SOCIETE PHILANTHROPIQUE	35 rue du Martray	220
Communes	Nom de l'établissement	Adresse	Nombre de lits et de places
FRANCONVILLE	EHPAD « Résidence Montfrais » KORIAN	33 rue du Chemin Neuf	120
FRANCONVILLE	EHPAD « Yvonne de Gaulle » UES LES SINOPLIES + ACPPA	124 Résidence Yvonne de Gaulle	133
FRANCONVILLE	Résidence Autonomie « La Bonne Rencontre » ARPAVIE	4 rue de la Bonne Rencontre	73

Informations complémentaires :

- Commune(s) signataire(s) de la Charte du Bien Vieillir : Cormeilles-en-Parisis.
- Pour 2020, la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) a versé 1 807 385 € pour le développement d'actions de prévention de la perte d'autonomie sur le Val d'Oise. Les thématiques les plus investies ont été les actions en faveur du lien social et intergénérationnel (ateliers numériques, ateliers théâtre, appels et visites de convivialité), les actions en faveur du bien-être (activités de sport physique adapté, ateliers sur la nutrition, le sommeil...), les actions d'aide au maintien au domicile (conférences et ateliers sur l'adaptation du logement, financement d'aides techniques et d'ergothérapeutes). La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie finance des associations qui travaillent sur l'ensemble du territoire, et aussi des communes et CCAS. En 2020, Cormeilles-en-Parisis a reçu un soutien de la CFPPA (3 500 €).

2.4 Handicap

Indicateurs d'activité :

Nombre de bénéficiaires d'un droit ouvert d'Allocation aux Adultes Handicapés au 31/12/2020 : 747 (3,8% en moyenne départementale) soit une évolution de 3,2 % entre 2019 et 2020.

Communes	Nombre de bénéficiaires d'un droit ouvert d'AAH à la MDPH au 31/12/2020
CORMEILLES EN PARISIS	261
FRANCONVILLE	486

Nombre de bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap ayant reçu au moins un versement en 2020 : 149 (4,9 % en moyenne départementale) soit une évolution de moins 3,3 % entre 2019 et 2020.

Communes	Nombre de bénéficiaires ayant reçu un versement PCH en 2020
CORMEILLES EN PARISIS	66
FRANCONVILLE	80

Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement au 31/12/2020 : 79 (4 % en moyenne départementale) soit une évolution de moins 7,1 % entre 2019 et 2020.

Communes	Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement au 31/12/2020
CORMEILLES EN PARISIS	25
FRANCONVILLE	54

Etablissements et services sociaux et médico-sociaux :

- Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) ;
- Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) ;
- Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) ;
- Hébergement simple (HS) correspond à la prise en charge de travailleurs, le soir et la nuit en semaine ainsi que le week-end ;
- Hébergement complet (HC) correspond à la prise en charge 24h/24 et 7j/7 de personnes qui ne peuvent pas travailler ;
- Accueil de jour (AJ).

Communes	Nom de l'établissement	Nombre de places					
		HS	HC	AJ	SAVS	SAMSAH	Total
FRANCONVILLE	SAVS La Montagne - HAARP				36		36
CORMEILLES-EN-PARISIS	FAM La Montagne - HAARP		37	19			56
TOTAL			37	19	36		92



3 - LOGEMENT

Le nombre de logements sur le canton était de 26 147 en 2017 **soit une évolution sur ces 5 dernières années de + 9%**

Communes	Nombre de logements 2017	Taux d'évolution 2012-2017	Propriétaires	Locataires HLM	Locataires par privé
Cormeilles-en-Parisis	10 143	7 %	66 %	14%	21%
Franconville	16 004	10 %	57 %	23%	21%

Source : Insee, recensement de la population (date de référence statistique le 1er janvier 2017)

Taux de logements sociaux au 01/01/2019 (loi Solidarité et Renouvellement Urbain - SRU) :

- Cormeilles-en-Parisis : 17,4%, 296 logements réalisés en 2017-2019
- Franconville : 20,5 %, 127 logements réalisés en 2017-2019

Aucune opération de logements n'a été financée par le Département en 2020.

Activité du Fonds de Solidarité Logement :

COMMUNES 2019	FSL Accès au logement ARG		FSL Maintien dans les lieux et Energie AFIL		FSL Energie DENER		ARG / AFIL / DENER	
	MONTANT ACCORDÉ	AIDES ACCORDÉES	MONTANT ACCORDÉ	AIDES ACCORDÉES	MONTANT ACCORDÉ	AIDES ACCORDÉES	MONTANT ACCORDÉ	AIDES ACCORDÉES
CORMEILLES EN PARISIS	18 069,53 €	32	25 756,19 €	11	11 579,53 €	43	55 405,25 €	86
FRANCONVILLE	26 638,63 €	31	38 513,02 €	20	11 497,94 €	43	76 649,59 €	94
CANTON DE FRANCONVILLE	44 708,16 €	63	64 269,21 €	31	23 077,47 €	86	132 054,84 €	180

180 aides ont été accordées par le Conseil départemental pour un montant global de **132.054,84 €**.



4 - ENVIRONNEMENT

4.1 Les ENS (Espaces Naturels Sensibles)

Le canton mentionné en objet est concerné par l'E.N.S. régional : les Buttes du Parisis. Il est également concerné par le parc Schlumberger à Cormeilles-en-Parisis.

Cf. **Annexe 5** : Cartographie des forêts et des ENS.

4.2 La gestion des déchets ménagers

Communes	Collecte DM	Traitement DM	Lieux de traitement		Capacité
Franconville	Syndicat EMERAUDE	Syndicat EMERAUDE	Ordures ménagères	UIOM d'Argenteuil,	
			Tri collective sélective	Paprec – Blanc-Mesnil et SUEZ - Gennevilliers	
			Traitement des déchets verts	Val'Horizon Montlignon	
			Déchetterie	Plessis-Bouchard	
Cormeilles-en-Parisis	Syndicat AZUR	Syndicat AZUR	Ordures ménagères	UIOM d'Argenteuil - Exploitant Générés	206 000 t / an
			Tri collective sélective	Paprec – Blanc-Mesnil	
			Traitement des déchets verts	Valorisol – Villeneuve les Sablons	
			Déchetterie	Argenteuil	

4.3 L'eau / l'assainissement

Eau potable :

1 EPCI : SEDIF

Assainissement :

2 EPCI : SIA Région d'Enghien (transport pour Franconville) et CA Val Parisis (transport pour Cormeilles-en-Parisis et collecte).

Rivières :

2 EPCI : SIA Région d'Enghien et CA Val Parisis pour Cormeilles-en-Parisis.

L'Assistance Technique Départementale (ATD) :

La Direction de l'Environnement et du Développement durable apporte une assistance technique aux petites collectivités du département (conseil, rédaction de cahier des charges, suivi des stations d'épuration) dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement et de la préservation des milieux aquatiques.

Aucune de ces collectivités n'a de convention ATD.

4.4 Plan d'exposition au bruit (PEB)

Cartographie du bruit et Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement :

En application de la directive européenne 2002/49/CE, les agglomérations ainsi que les grandes infrastructures doivent faire l'objet de cartes stratégiques de bruit établies par les autorités compétentes en la matière.

Les sources de bruit concernées par cette directive sont :

- Les infrastructures de transport routier, incluant les réseaux autoroutier, national, départemental, intercommunal et communal.
- Les infrastructures de transport ferroviaire.
- Les infrastructures de transport aérien, à l'exception des trafics militaires.
- Les activités bruyantes des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation (ICPE-A).

Les communautés d'agglomérations de Cergy-Pontoise, Val Parisis, Plaine Vallée, Roissy Pays de France, Saint Germain Boucles de Seine (incluant Bezons) et la Métropole du Grand Paris (incluant Argenteuil) ont approuvé leur cartographie du bruit consultable sur le lien suivant :

<https://carto.bruitparif.fr/>

Sur la base de cette cartographie du bruit et de cette même directive européenne, les autorités compétentes doivent réaliser des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) définissant les actions locales à mettre en œuvre afin de prévenir et réduire le bruit dans l'environnement et de protéger les zones calmes.

Aucun PPBE n'a été approuvé sur le territoire du canton par les intercommunalités compétentes.

Plan d'exposition au bruit des aéronefs (PEB) :

Le plan d'exposition au bruit est un document opposable aux tiers, visant à éviter que de nouvelles populations soient exposées aux nuisances sonores générées par l'activité d'un aéroport. Il doit être annexé au plan local d'urbanisme (PLU), au plan de sauvegarde et de mise en valeur et à la carte communale.

Le PEB régit en particulier l'utilisation des sols aux abords des aérodromes en vue d'y interdire ou d'y limiter la construction de logements, et d'y prescrire des types d'activités peu sensibles au bruit ou compatibles avec le voisinage d'un aérodrome.

Le plan d'exposition au bruit est découpé en 4 zones : 3 zones A, B, et C, dans lesquelles différentes restrictions à l'urbanisation s'appliquent, et une zone D à l'intérieur de laquelle existent une obligation d'information et des prescriptions spécifiques d'isolation acoustique applicables aux constructions neuves.

4.5 Anciennes carrières souterraines

Présence d'anciennes cavités souterraines abandonnées sur la commune de Corneilles-en-Parisis.

4.6 Implication des acteurs locaux dans la Charte et le Label Val d'Oise durable

Aucun signataire de la charte sur le canton.

4.7 Subventions attribuées aux Syndicats dans le domaine de l'environnement au cours de l'année 2020

Aucune subvention attribuée.



5 - INFRASTRUCTURES

Contexte COVID :

En mars 2020, le confinement a entraîné l'arrêt des chantiers engagés par la Direction des Routes (DR). Il était, du ressort du maître d'ouvrage de s'assurer que la reprise des activités des entreprises soit assortie de mesures sanitaires. La DR a donc procédé avant toute nouvelle intervention, pour chaque entreprise travaillant pour le compte du Conseil Départemental du Val d'Oise (CD95), à la signature conjointe et à la notification de protocoles sanitaires adaptés aux conditions particulières.

De manière générale et quelques soient les secteurs concernés, la pandémie liée à la COVID 19 qui a sévit durant l'année 2020 a eu pour conséquence :

- L'arrêt brutal de tous les travaux en cours, notamment ceux réalisés dans le cadre d'accords cadre à bons de commande mais aussi des marchés de travaux spécifiques ;
- La suspension ou le report des travaux programmés ;
- La mise en place au cas par cas de mesures financières permettant d'aider les entreprises en difficultés et de favoriser la relance économique ;
- Le développement d'aménagements cyclables temporaires ("coronapistes") pour favoriser les modes de déplacement doux.

5.1 Axes de trafic les plus importants (cf. carte en **annexe 3**).

5.2 Opérations en études

Requalification de la RD311 et de la RD392 à Argenteuil - Bezons – Corneilles en Paris dans le cadre du projet de TCSP Bus Entre Seine :

Une étude sectorielle, menée en 2013 par le Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF), devenu en 2017 Île-de-France Mobilités (IDFM), a conclu à la nécessité d'une liaison de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) entre la gare d'Argenteuil, la gare terminus du Tramway T2 (T2) à Bezons via la rue Henri Barbusse et la gare de Corneilles en Paris.

Le projet a pour objectif d'améliorer la desserte en bus du territoire et notamment les liaisons entre le pont de Bezons (T2) et les gares ferroviaires d'Argenteuil, Sartrouville et Corneilles en Paris. Ce projet prévoit l'aménagement des voies réservées aux bus et des mesures d'accompagnement permettant d'améliorer le service, notamment le temps de parcours et la régularité des bus.

L'important trafic journalier supporté par la RD311 et la RD392 nécessitera la requalification de ces deux axes sur les parties concernées par ce projet de TCSP.

Le cout global de ce projet s'élève à 115,3 M€ dont 55,3 M€ pour les travaux dédiés spécifiquement aux voies de bus.

Une convention de financement (3,6 M€ répartis à 50 % entre la Région Île-de-France (RIF) et le Conseil Départemental du Val d'Oise (CD95) relative aux études dans le cadre d'un dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales (DOCP) jusqu'à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) approuvé par le Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF) a été notifiée en octobre 2015.

Le Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales (DOCP) a été approuvé au Conseil d'Administration du Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF) le 13 décembre 2017

Lors de la concertation du 19 avril au 20 mars 2018, 82 % des contributeurs ont exprimé un avis favorable au projet.

En 2019, Ile-de-France Mobilités (IDFM) a menée des études préliminaires. Cette phase d'études préliminaire a permis de stabiliser le projet sur le plan de l'aménagement.

En 2020, IDFM a poursuivi les études du Bus Entre Seine avec l'élaboration du schéma de principe et des dossiers réglementaires préalables à l'enquête publique (MECDU, étude d'impact, évaluation environnementale, évaluation socio-économique, état initial de l'environnement...).

L'ensemble de ces dossiers ainsi que la convention de financement des études d'avant-projet (AVP) ont été validés en CA d'IDFM du 9 décembre 2020.

Le coût des travaux a été évalué à 125 M€ HT (CE 2019) dont 5 M€ HT concerne les mesures d'accompagnement. Les acquisitions foncières sont également comptées dans les 125M€ HT. Cette estimation financière inclut une enveloppe d'1 M€ pour réaliser des mesures d'accompagnement complémentaires à Sartrouville (en plus de celles déjà prévues : réaménagement de stations, priorités aux feux), en lien avec les projets urbains.

Les études préalables à l'enquête publique sont pilotées par IDF Mobilités et cofinancées par le Département du Val d'Oise, à hauteur de 50 %, avec la Région.

Afin de poursuivre l'avancement du projet, le Conseil départemental a approuvé en Commission permanente du 2 novembre dernier la convention de financement des études d'avant-projet, avec un financement à hauteur de 930 000 € (30 % du montant des études – État et Région couvrent 70 % dans le cadre du contrat de plan 2015-2020).

Suite à l'enquête publique, la maîtrise d'ouvrage du projet sera assurée par Ile-de-France Mobilités (IDFM). Le projet empruntant des voiries départementales (RD392, RD41 et RD48), la poursuite des études devra être réalisée en étroite collaboration avec les services du Département, gestionnaire de ces axes.

Calendrier prévisionnel du projet est le suivant :

- 2021 : Enquête publique ;
- 2022-2023 : poursuite des études (AVP, projet) ;
- 2024 : démarrage des travaux (dévoisement des réseaux concessionnaires) ;
- 2027 : Mise en service.

Création d'une bretelle d'autoroute entre la RD122 et l'A15 à Sannois :

L'entreprise Placoplatre, exploitante de la carrière de Cormeilles-en-Parisis, a obtenu l'autorisation préfectorale d'exploiter pendant 30 ans le gypse situé sur 80 hectares sous les buttes du Parisis. En parallèle, l'entreprise poursuit et finalise la remise en état des 86 hectares de la carrière à ciel ouvert actuelle.

L'acheminement des remblais de la carrière s'opérera par la route et a nécessité la création d'un nouvel accès au Nord de la carrière à ciel ouvert, depuis la RD122, afin de mieux répartir le flux de camions. Cet accès a été achevé et mis en service en juin 2018.

Dans un second temps, une nouvelle bretelle d'entrée d'autoroute sera créée entre la RD122 et l'A15 (sens Province vers Paris) sur la commune de Sannois afin de fluidifier notamment le trafic des camions de remblais.

Ce projet, estimé à 2,8 M€ HT, hors coût de Maîtrise d'œuvre, sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Département du Val d'Oise (l'État ayant délégué sa maîtrise d'ouvrage au Conseil départemental du Val d'Oise).

Le projet est cofinancé par : Placoplatre (50 %), la Société du Grand Paris (20 %), la Région Île-de-France (15 %), la Communauté d'Agglomération Val Parisis (8 %) et le Département du Val d'Oise (7%).

Le projet a été approuvé par l'Assemblée Départementale dans le cadre de l'adoption par le Département du Plan régional anti-bouchon et pour changer la route le 19 mai 2017.

La convention de financement n°18-1381 passée entre la Région Île-de-France et le Conseil départemental du Val d'Oise relative aux études, acquisitions foncières et travaux de la bretelle RD122 / A15 à Sannois, a été notifiée en mai 2018 (délibération 6-02 du 05/03/2018 pour un montant de 420 000 € répartis sur 3 ans).

La convention n°18-1398 de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la création d'une bretelle d'insertion sur l'A15 depuis le giratoire de la RD122 à Sannois, passée entre la Direction Interdépartementale des Routes d'Île-de-France (DIRIF) et le Conseil départemental du Val d'Oise (CD95) a été signée en septembre 2018 (délibération 6-01 du 04/06/2018 sans incidence financière pour le Conseil départemental du Val d'Oise).

Une concertation publique a eu lieu entre le 20 mai et le 22 juin 2019. Les enquêtes publiques auront lieu en 2021.

Le démarrage des travaux est envisagé fin 2021 pour une mise en service prévisionnelle fin 2022 - début 2023.

5.3 Opérations réalisées sur RD

Desserte Nord de la Carrière PLACOPLÂTRE de Cormeilles-en-Parisis :

La société BPB ("PLACOPLÂTRE") est spécialisée dans l'extraction du gypse et exploite la carrière de Cormeilles-en-Parisis.

Suivant un arrêté préfectoral datant de 1999, le site doit faire l'objet d'une remise en l'état au profil initial à l'horizon 2029. Cette remise en l'état entraîne d'importants volumes de remblais à acheminer vers la carrière à partir de 2015.

Le renforcement de la RD122 (liaison bretelle A15 X accès nord carrière) et la création d'un carrefour giratoire à quatre branches au droit du carrefour RD122 X rue de Franconville X route Stratégique ont été réalisés pour un montant estimé de 2 332 000 € TTC.

Le coût des travaux est supporté par BPB et le Département du Val d'Oise (à hauteur du coût de rechargement des couches de roulement existantes, soit 302 000 € TTC).

Projet de liaison entre la RD48 et la RD392 :

La voie Lambert, de statut privé est très empruntée lorsqu'elle est ouverte à la circulation publique (de jour, en semaine).

Cette voie pourrait contribuer au maillage du réseau départemental (en créant une liaison directe entre la RD48 et la RD392) et permettrait ainsi le déclassement de la section de la RD48 en agglomération située entre l'usine PLACO et la RD392 (en centre-ville).

L'aménagement de la voie ainsi créée permettrait d'améliorer les échanges en reliant les deux routes départementales (RD48 et RD392), facilitant notamment la circulation des Poids-Lourds.

Ce projet nécessite la requalification de la voie Lambert, de prendre en compte la question du stockage des Poids-Lourds en attente de pouvoir entrer dans l'usine Placoplatre ainsi celle de la création d'une voie attenante, réservée aux modes de déplacements actifs.

L'objectif de favoriser l'usage et les déplacements des modes actifs en créant un axe "protégé" est souhaité par la Région Ile de France. Par ailleurs, le tracé est concerné par l'itinéraire cyclable Paris - Londres.

Un tracé a été retenu en 2017. Ce dernier, estimé à 3 M€ TTC, a fait l'objet d'une validation par le Comité d'Engagement des Investissements (CEI) en avril 2018. Placoplatre, la ville de Cormeilles-en-Parisis et le Département du Val d'Oise cofinancent cette opération.

Le démarrage des travaux est prévu au premier trimestre 2021

5.4 Opérations prévues

RD 48 Corneilles-en-Parisis - déclassement RD48 de la Voie Lambert à la RD392 (8490 m² à 30€ / m²) :
Opération Secondaire d'Intérêt Local (OSIL) 2021 Déclassement d'un montant de 254 700 € TTC (en attente de vote par l'Assemblée Départementale dans le cadre du programme de travaux 2021).

Le RER C :

Le RER C est la ligne la plus complexe d'Île-de-France avec 7 branches différentes, desservant tous les départements sauf la Seine-et-Marne.

La branche nord compte 85 000 voyageurs par jour pour plus de 540 000 sur l'ensemble de la ligne. Le matériel roulant (rames de deux niveaux) est en cours de rénovation "mi-vie". Il n'y aura pas de nouveau matériel roulant avant 2030/2033.

En 2019, le taux de ponctualité de la branche nord (Pontoise – Avenue du Président Kennedy) est de 88 %, en dessous de l'objectif contractuel fixé à 93 % par Île-de-France Mobilités.

Sur le nord de la ligne, depuis mi-décembre 2019 (dans le cadre du service annuel 2020) les missions Montigny-Beauchamp et Pontoise ont été inversées en pointe de matinée, du lundi au vendredi, afin de rééquilibrer la charge des trains et d'offrir ainsi plus de confort aux voyageurs, sachant que jusqu'à cette date, les trains de Pontoise étaient deux fois plus chargés que les trains de Montigny-Beauchamp.

Cette meilleure répartition de la charge devrait permettre de faire face à l'arrivée de la ligne 14 à Saint-Ouen (inaugurée le 14 décembre 2020), qui créera une hausse de fréquentation sur la branche nord (plus de 30 %). En effet, le RER C permettra une correspondance avec la ligne 14 du métro automatique en gare de Saint-Ouen, à 16 min de trajet de la gare d'Ermont-Eaubonne.

Par ailleurs, les services du Département restent dans l'attente des conclusions d'une étude pour permettre d'effectuer des navettes entre Pontoise (ou Montigny-Beauchamp) et Avenue Henri-Martin, grâce à la création d'une aiguille de retournement. Le projet consiste à ajouter 2 aiguilles pour améliorer ou rendre possible (selon la voie) le retournement des trains. Cela permettrait d'injecter plus de trains sur cette section, sans être tributaire des aléas des branches sud de la ligne. Plus de 80 % des voyageurs de la branche nord s'arrêtent avant la station Avenue Henri-Martin dans Paris.

Citons par exemple le dernier incident qui a fortement perturbé le RER C et qui aurait probablement pu épargner la branche nord si l'aiguille Henri Marin avait fonctionné : lors d'une opération de manutention menée dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Austerlitz-Tolbiac-Masséna, une poutre s'est effondrée sur les rails du RER C. Cet incident a bloqué la circulation du RER C principalement sur les branches sud mais le trafic des trains de la branche nord Pontoise – Avenue du Président Kennedy a été également affecté (perturbations et baisse de l'offre).

La ligne J nord (ou J6) Paris Saint-Lazare – Pontoise – Chars – Gisors :

La ligne J6 comporte un tronçon commun entre Argenteuil (direct depuis Paris Saint-Lazare) et Conflans-Sainte-Honorine puis se divise en deux branches, Mantes et Gisors. La branche Gisors dessert Pontoise jusqu'à Chars, dernière gare dans le Val d'Oise.

L'exploitation de cette ligne est encore mixte, entre rames anciennes, difficiles à maintenir, et rames neuves. Le déploiement de nouvelles rames commencera au deuxième trimestre 2021.

Cette ligne profite à environ 120 000 voyageurs par jour, dont 70 % dans le tronçon commun, 10 % dans l'agglomération de Cergy-Pontoise et 3 % après vers Gisors.

Une nouvelle offre existe depuis décembre 2017, elle avait deux objectifs principaux :

- Densifier l'offre dans le tronçon commun pour répondre à la demande en rendant omnibus tous les trains ;
- Améliorer la ponctualité des voyageurs à iso-infrastructures et iso-trains.

En 2020, le taux de ponctualité de la ligne J6 est de 89,9 % (sur le cumul janvier-août), ce qui ne permet pas d'atteindre l'objectif contractuel fixé par Île-de-France Mobilités à la SNCF, qui est de 94 %. Une baisse très légère de – 0,1 point par rapport à 2019.

Depuis mi-décembre 2019, un nouveau service annuel (SA) 2020 de la ligne J est effectif. Il induit des modifications de desserte dans deux gares valdoisiennes :

- Le train actuellement au départ de Gisors, à 5h00 du matin, ne s'arrête plus dans les gares de Santeuil-Le Perchay (1 montant) et de Montgeroult-Courcelles (0 montant). Pour ces gares, IDF Mobilités met en place avec la SNCF un système de taxi à la demande, dont il assumera le coût et qui permettra de prendre en charge les voyageurs pour les amener dans les gares toujours desservies.
- En revanche, le train qui part de Paris à 20h57 dessert désormais les gares de Montgeroult-Courcelles et Santeuil-Le Perchay, (gares non desservies par ce train dans les précédents SA).

Correspondance avec la ligne 15 ouest :

À horizon 2030, la ligne J6 permettra une correspondance avec la ligne 15 ouest, du nouveau métro automatique du Grand Paris Express, en gare de Bois-Colombes. Le schéma de correspondance retenu prévoit l'arrêt de 6 trains par heure sur les 12 qui traversent la gare.

La ligne H :

La ligne H est la plus structurante du Val d'Oise. Elle recouvre un large secteur géographique reliant la gare Paris-Nord à Pontoise, Persan-Beaumont et Luzarches, avec également une diagonale Pontoise-Creil détachée du terminus Paris-Nord. Hormis quelques gares (en Seine Saint-Denis et dans l'Oise) toutes les gares desservent des communes valdoisiennes (43 au total).

La ligne H est entièrement exploitée avec des rames neuves du constructeur Bombardier, matériel apprécié des voyageurs pour son confort et sa configuration "boa" (intercirculation continue entre les voitures).

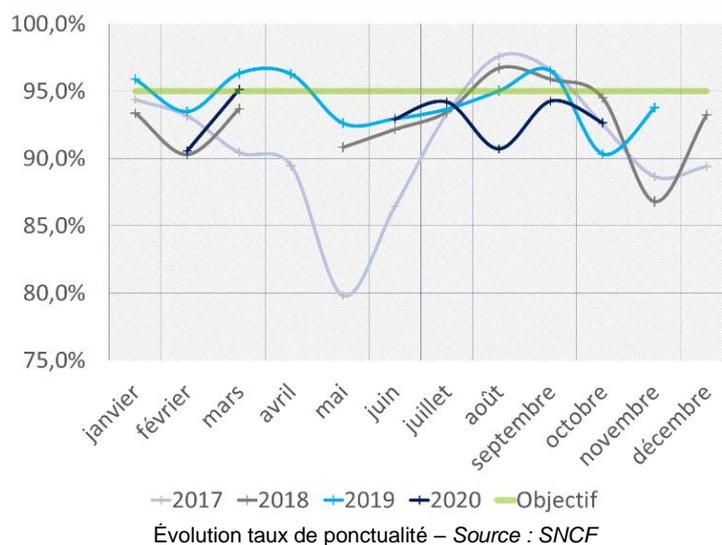
En 2019, elle a transporté 260 000 voyageurs par jour et sa fréquentation est en augmentation depuis 2010. La fin du déploiement du nouveau matériel roulant, le Francilien, début 2013 pour les branches radiales et fin 2016 pour la branche transversale, a permis d'améliorer les conditions de transport des usagers.

La ligne H est l'une des plus fiables du réseau Transilien avec un indicateur de ponctualité de 94,3 % sur l'ensemble de la ligne pour l'année 2019 (92,8 % en 2018 et 90,9 % en 2017) avec 5 mois au-dessus de l'objectif contractuel de 95 % fixé par Île-de-France Mobilités. La ponctualité à fin octobre 2020 est de 92,8 %. Ce taux, en progression depuis plusieurs années, pourrait cependant être mis en danger par l'obsolescence progressive des infrastructures de la ligne (voies, signalisation, alimentation électrique) et les nombreux travaux sur les infrastructures depuis 2018, qui augmentent jusqu'en 2023.

Les travaux concernent principalement la mise en accessibilité de gares et la remise à niveau de voies, aiguillages et ballast. 128 aiguillages ont déjà été remplacés sur un total de 310 (39 aiguillages à Persan, 13 à Valmondois et 6 à Epinay).

120 km de renouvellement voies et ballast avec Suite Rapide ont été renouvelés ou sont programmés sur un total de 290 :

- 70 km entre Pontoise et Creil (2019-2020) ;
- 6 km entre Montsoult et Luzarches (2020) ;
- 13 km entre Epinay et St Ouen (2021) ;
- 12 km entre Ermont et Valmondois (2022) ;
- 20 km renouvellement de rails avec rame « BOA ».



	2019	2020*	2021	Tendance 2022
Soirées de semaine : interruption avant fin de service	229 soirées	228 soirées	245 soirées	↗
Week-ends : absence de trains sur au moins une branche	20 WE	20 WE	31 WE	↗

* Programme qui aurait été réalisé hors confinement
 Calendrier des travaux – Source SNCF

En ce qui concerne la qualité de service, il reste à faire des efforts importants de la part de Transilien principalement en situation perturbée, où les informations voyageurs restent limitées ou peu fiables.

6.1.2 Réseau bus

Le Département a investi depuis de nombreuses années dans des réseaux de transport collectif routier à travers le réseau départemental « Busval d'Oise ». Il contribue ainsi au financement d'une trentaine de lignes régulières dans le cadre de conventions partenariales avec Île-de-France Mobilités. En 2020 le Département investit 7,6 M€ par an (valeur 2019) sur les réseaux dits « conventionnés ».

Par ailleurs, Île-de-France Mobilités a lancé un plan d'amélioration des réseaux de bus sur l'ensemble de la Région Île-de-France, baptisé « Grand Paris des bus » couvrant la période 2017-2020.

Le Département a souhaité s'inscrire pleinement dans la démarche et a adopté une délibération lors de l'Assemblée départementale du 24 février 2017, précisant les besoins de renfort d'offre sur les réseaux « conventionnés » et relayant les besoins d'amélioration sur les autres réseaux.

Valoise (Cars Lacroix) :

Ce réseau fait l'objet d'une contractualisation entre le Conseil départemental, l'agglomération du Val Paris, IDF Mobilités et l'opérateur. Cette convention partenariale (en lien avec les contrats d'exploitation signés entre IDF Mobilités et l'opérateur) a été renouvelée le 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2020.

Le Département consacre un budget de 93 K€ HT (valeur 2019) par an.

La ligne 95-19 (Cergy/Montigny-lès-Cormeilles/Argenteuil), la ligne 95-29 (Ermont/Montigny-les-Cormeilles), la ligne 95-20 (Cergy/Herblay-sur-Seine/Cormeilles-en-Parisis/Argenteuil) desservent le territoire.

Renfort d'offre (Grand Paris des bus) :

La ligne 95-19 et ses 3 circuits A (Argenteuil-Gare/Montigny-Gare/Cergy-Gare), B (Ermont-Eaubonne-Gare/Cergy-Gare) et C (Argenteuil-Gare/Montigny-Gare) ont été scindés en deux lignes depuis le 6 mai 2019 :

La ligne 95-19 dessert les arrêts entre la gare de Cergy-Préfecture et la gare d'Argenteuil.

La ligne 95-29 dessert les arrêts entre la gare de Montigny-Beauchamp et la gare d'Ermont-Eaubonne.

Les évolutions apportées sont les suivantes :

- ⇒ Renforcement de l'offre en semaine, le samedi et le dimanche (pour lesquels la fréquence est passée de 90 minutes à 60 minutes).
- ⇒ Élargissement de l'amplitude sur l'ensemble de la semaine jusqu'à 23h en semaine, 22h le samedi et 21h le dimanche.

Val Parisis élargi (Cars Lacroix) :

Ce réseau irrigue l'agglomération du Val Parisis avec 24 lignes de bus urbaines régulières et 8 lignes à vocation scolaire.

Le canton est desservi par les lignes 30-05 (gare de Montigny-lès-Cormeilles/gare de Cormeilles-en-Parisis/ gare de Sartrouville), 30-12 (Cormeilles-en-Parisis/ Franconville), 30-21 (Cormeilles-en-Parisis sud), 30-38 (gare de Montigny-lès-Cormeilles/gare de Cormeilles-en-Parisis), 30-46 (Cormeilles-en-Parisis sud), 30-03 (Franconville), 30-14 (Saint-Leu-la-Forêt/Franconville), 30-37 (Franconville/Le Plessis-Bouchard), 30-49 (Franconville).

Autre lignes :

La ligne 261 (RATP) relie Franconville à Gennevilliers, et la ligne 3 (Transdev) relie Cormeilles-en-Parisis au pont de Bezons.

6.1.3 Schéma directeur d'accessibilité

Le 10 juillet 2015, le Conseil départemental a approuvé un programme pluriannuel de 6 ans pour la mise en accessibilité de points d'arrêt de bus sur son territoire. Sur l'ensemble du département, on recense 2068 points d'arrêts prioritaires (tous gestionnaires de voirie confondus) dont 853 sur routes départementales. À titre indicatif, le Département a programmé la mise en accessibilité d'environ 180 arrêts sur 6 ans (il s'agit d'une programmation estimative et non d'un objectif). Depuis 2015, il a consacré 2,44 M€ à la mise en accessibilité de 123 points d'arrêt (dont 406 K€ pour la réalisation de 15 points d'arrêt en 2020).

Depuis 2017, 4 points d'arrêt ont été mis en accessibilité pour un coût de 68 996 € sur les communes de Cormeilles-en-Parisis et Franconville.

6.1.4 Nouvelles mobilités

Aires de covoiturage sur l'A15 :

Suite à l'effondrement d'une partie du mur de soutènement du viaduc A15 en 2018, le Département avait, avec le soutien financier de la Région Île-de-France, convenu avec certaines enseignes commerciales (bénéficiant d'un accès proche de l'A15 et de l'A115) de la mise en place d'aires de covoiturage sur leurs parkings (10 places par site).

L'objectif était d'encourager les automobilistes à se regrouper dans des lieux de covoiturage avant le franchissement du viaduc et d'augmenter le nombre de passagers par véhicule.

À ce jour, les aires de Décathlon Osny, Décathlon Herblay-sur-Seine, d'Art de vivre Éragny-sur-Oise, de Cora Ermont, sont matérialisées (signalétique et marquage au sol).

6.1.5 Aides aux usagers

Forfait Améthyste :

Le 1^{er} avril 2013, les cartes Améthyste et Rubis ont disparu au profit du forfait Améthyste sur passe Navigo. Ce forfait de transport est à destination des personnes âgées sous conditions d'âge et de ressources et des adultes handicapés sous réserve d'éligibilité de leur allocation ou pension. Ce forfait est délivré également aux anciens combattants et bénéficiaires assimilés.

Chaque Département définit les zones couvertes et les critères d'éligibilité pour les forfaits dont il délivre les droits pour une durée d'un an. Le Département du Val d'Oise a défini les conditions d'éligibilité suivantes :

- Etre personnes âgées de plus de 65 ans non imposables ;
- Adultes handicapés titulaires d'une pension d'invalidité de 2^{ème} ou 3^{ème} catégories ou percevant une allocation adultes handicapés (AAH) délivrée par la Caisse d'Allocations Familiales et titulaires d'une carte d'invalidité dont le taux d'invalidité est supérieur ou égal à 80 % ;
- Anciens combattants, veuves de guerre, infirmières de guerre volontaires 39-45, anciens réfractaires au STO et anciens déportés et internés 39-45 de plus de 65 ans.

L'utilisateur participe financièrement à l'octroi de son forfait.

Améthyste - Tarifs 2020			
Zonage proposé dans le Val d'Oise	Tarif régional	Personnes âgées Personnes handicapées	Anciens combattants et bénéficiaires assimilés
4/5	219,00 €	65 €	Gratuit
3/5	257,04 €	103 €	Abrogée
1/5	473,16 €	316 €	25 €

Au 30 novembre 2020, 11 212 valdoisiens bénéficiaient d'un forfait Améthyste :

- 1 304 anciens combattants et veuves de guerre,
- 2 689 adultes en situation de handicap,
- 6 830 personnes âgées de 65 ans et plus,
- 389 personnes "âgées/handicapées".

Les cantons d'Argenteuil, de Cergy, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel cumulent plus de 64% de bénéficiaires.

L'acquisition de ces forfaits sur la base du tarif régional représente un coût pour le Département estimé en 2020 à 3,2 M€ compensés par 1,2 M€ de participation des usagers et 300 000 € de participation d'Île-de-France Mobilités dans le cadre du dispositif d'aide aux anciens combattants et bénéficiaires assimilés.

Par ailleurs, par délibération du Conseil départemental n°6-11 du 19 juin 2020, le Département a voté le remboursement des usagers Améthyste titulaires d'un forfait valide durant :

- Le mois de décembre 2019 en raison des mouvements de grèves de la SNCF et de la RATP ;
- Les deux mois de confinement mis en place par le gouvernement du 17 mars au 11 mai 2020 en raison de la circulation active du virus covid-19.

Le montant des remboursements a été fixé selon le tarif acquitté par les usagers.

Au 31 octobre 2020, date butoir pour la réception des demandes, le Département a reçu 659 demandes dont 620 étaient éligibles à un remboursement et représentant un coût total de 20 209 €.

Abonnements scolaires :

En Île-de-France, il existe 3 types de cartes de transports pour les scolaires :

- La carte Imagine R qui permet une utilisation illimitée de tous les transports en commun ;
- La carte CSB qui permet d'effectuer un aller-retour unique quotidien entre le domicile et l'établissement scolaire (si la distance est au moins égale à 3 km) sur une ligne régulière de bus ;
- La Carte Scol R pour les élèves bénéficiant d'une des lignes des circuits spéciaux scolaires (CSS), circuits mis en place par un organisateur local (commune, syndicat intercommunal) lorsqu'il n'existe pas de ligne régulière.

Île-de-France Mobilités (IDF Mobilités) fixe annuellement les tarifs pour chacune de ces cartes. Sur la base de ces tarifs régionaux chaque Département peut apporter une aide aux familles.

En 2020, par délibération n°6-06 du 29 mai 2020, le Département du Val d'Oise a acté la prise en charge intégrale de la hausse du tarif régional de la carte CSB et la redistribution aux familles valdoisiennes des économies générées par la nouvelle tarification régionale à 24 € de la carte Imagine R et Scol R pour les moins de 11 ans.

2020-2021	Tarifs IDF Mobilités	Aides CD 2020-21	Prix Familles
Imagine R			
Collégiens non boursiers	342 € (pas de changement)	192 € par élève (contre 167 € en 2019-20)	150 € (contre 175 € en 2019-20)
Collégiens boursiers inférieurs à 450 €	317 € (indexé sur la participation CDVO)	224 € par élève (contre 195 € en 2019-20)	93 € (contre 119 € en 2019-20)
Collégiens boursiers supérieurs ou égal à 450 €	292 € (indexé sur la participation CDVO)	256 € par élève (contre 223 € en 2019-2020)	36 € (contre 64 € en 2019-20)
Lycées Boursiers échelons 1 à 4	317 € (indexé sur la participation CDVO)	32 € par élève (contre 28 € en 2019-2020)	285 € (contre 286 € en 2019-20)
Lycées Boursiers échelons 5 à 6	292 € (indexé sur la participation CDVO)	64 € par élève (contre 56 € en 2019-2020)	228 € (contre 231 € en 2019-20)
Scol R			
Maternelle/Primaire en RPI*	24 € (contre 308,5 € en 2019/2020)	100 % du prix de la carte	Maintien de la gratuité
Maternelle/Primaire hors RPI*	24 € (contre 308,5 € en 2019/2020)	Par volonté d'équité entre élèves, l'économie réalisée ici est redistribuée sur les collégiens (Imagine R et carte Scol R)	24 € (contre 107 € en 2019-20)
Collégiens et lycéens	308,5 € pas de changement)	211,5 € par famille (contre 201,5 € en 2019-20)	97 € (contre 107 € en 2019-20)
CSB			
Maternelle, Primaire, Collégiens et lycéens	Entre 176 et 1 700 € (soit + 1,58% en moyenne)	+ 1,58% de prise en charge supplémentaire soit par famille entre 72,10 € et 1621,30 €	107 € (tarif identique à 2019-20)

* RPI : regroupement pédagogique intercommunal

Le coût estimé pour l'année scolaire 2020-2021 pour le Département est de 3,9 M€.

Pour l'année scolaire 2019-2020, 23 308 élèves ont bénéficié des aides du Département :
Imagine R : 13 120 élèves (11 069 collégiens dont 798 boursiers et 2 051 lycéens boursiers)
- Scol R : 4 019 élèves (dont 1 172 maternelles/primaires, 2 004 collégiens, 843 lycéens) ;
- CSB : 6 169 élèves (37 primaires, 4 198 collégiens et 1 933 lycéens).

PAM 95 :

Île-de-France Mobilités a délégué aux départements franciliens le dispositif de transport pour les personnes en situation de handicap PAM (Pour Aider à la Mobilité).

Le PAM95 assure deux types de dessertes : le transport dit citoyen (travail en milieu ordinaire, démarches administratives, loisirs...) et le transport à destination des établissements et services médico-sociaux de compétence départementale dits ESMS.

En octobre 2020, on compte 1 827 usagers valdoisiens inscrits à ce service.

En 2020, le service a été fortement impacté par la crise sanitaire : - 99 % d'activité en avril, - 94 % en mai. Une reprise s'est amorcée depuis mais avec toujours -20 à -30 % comparé à l'année 2019. En 2019, on comptabilisait plus de 100 000 courses dont 70 000 pour les ESMS, en 2020 à fin novembre un peu moins de 55 000 courses ont été réalisées.

Le Département consacre un budget d'environ 5 M€ annuellement à ce dispositif. La Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités apporte une participation d'1/3 chacun (recettes usagers déduite). Le Département perçoit près de 600 000 € de recettes usagers.

6.2 Grands projets

6.2.1 Réseau ferroviaire

La modernisation de la ligne Serqueux-Gisors :

Ce projet vise à faire circuler jusqu'à 25 trains de fret (dont la moitié la nuit) entre Le Havre et Paris via Serqueux, en empruntant la ligne J6 du Transilien entre Chars et Argenteuil via Conflans. Ce projet induit une augmentation des nuisances (vibrations, nuisances sonores de jour comme de nuit, dépréciation du foncier, problèmes de sécurité au niveau des passages à niveaux, etc...) pour les communes concernées (15 situées dans le Val d'Oise) et impose une mixité de circulation entre les trains fret et les trains du quotidien, pouvant dégrader la qualité du trafic pour les voyageurs de la ligne J du Transilien.

Le Département s'est positionné contre ce projet en s'engageant dans un collectif d'élus (composé des communes d'Ableiges, Boissy-l'Aillerie, Brignancourt, Chars, Conflans-Sainte-Honorine, Courcelles-sur-Viosne, Eragny-sur-Oise, Montgeroult, Osny, Pontoise, Us, la communauté d'agglomération du Val Parisien et le collectif Alertes et Ripostes Fret (CARF)).

Ce collectif a déposé un recours le 20 janvier 2017 contre la déclaration d'utilité publique, avec pour objectif l'annulation de l'arrêté inter-préfectoral du 18 novembre 2016 par lequel les préfets de la Seine-Maritime, de l'Eure, de l'Oise et du Val d'Oise ont déclaré d'utilité publique le projet de modernisation de la ligne ferroviaire Serqueux-Gisors.

Dans le cadre de l'examen de ce recours collectif par le tribunal administratif de Rouen, le rapporteur public s'est prononcé le 28 novembre 2019, en faveur du maintien de la déclaration d'utilité publique (estimant que les arguments avancés ne justifiaient pas d'annulation).

La décision du tribunal administratif de Rouen a été signifiée à l'audience publique du 17 décembre 2019 : la requête formulée par le collectif d'élus a été rejetée. Suite au recours en appel contre ce jugement engagé par le collectif d'élus, l'ordonnance du juge des référés de la cour d'appel de Douai du 13 octobre 2020 a statué sur la demande de suspension de l'exécution de l'arrêté (de la préfète de la Seine-Maritime et des préfets de l'Eure, de l'Oise, du Val d'Oise et des Yvelines du 18 novembre 2016 déclarant d'utilité publique au bénéfice de SNCF Réseau le projet de modernisation de la ligne ferroviaire Serqueux-Gisors

et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Gournay-en-Bray) : le juge a rejeté la demande des collectivités requérantes.

La mise en exploitation commerciale avait été prévue pour novembre 2020, mais la Covid-19 a eu un impact sur le chantier. Le calendrier de fin des travaux a été décalé à mars 2021.

Arrêt de la ligne H en gare de Saint-Denis Stade de France, correspondance avec la future gare du Grand Paris Express de Saint-Denis Pleyel :

Quatre lignes de métros du Grand Paris express (lignes 14, 15, 16 et 17) desserviront une nouvelle gare à Saint-Denis-Pleyel à partir de 2024. Cette nouvelle gare permettra une correspondance avec le RER D, à la gare Stade de France Saint-Denis.

La ligne H passe le long du RER D mais n'a pas la possibilité de marquer l'arrêt. Le Département défend depuis longtemps la possibilité pour les usagers des trains de la ligne H, la plus fréquentée du Val d'Oise, de faire cette correspondance avec le futur métro.

Suite à une évaluation socio-économique défavorable au projet, en raison d'un temps de correspondance estimé à 9 minutes, le Conseil départemental, avec l'accord d'Île-de-France Mobilités (IDF Mobilités) a mené une démarche d'analyse de la valeur en 2019, associant toutes les parties prenantes. Cette démarche a permis de faire évoluer les points de vue : la SNCF est favorable à la création de cette interconnexion qui permettrait d'améliorer la robustesse du réseau en cas de situation perturbée, de désaturer la gare du nord et de profiter de ces travaux pour réaliser une 4ème voie pour le RER D. Les analyses ont en outre montré l'intérêt d'assurer un meilleur maillage du réseau de transport francilien en créant cette interconnexion entre la ligne H et les lignes 14, 15, 16 et 17 du Grand Paris Express : selon les origines/destinations, les usagers peuvent gagner du temps et réduire le nombre de correspondance dans leurs parcours. Enfin, la création de cet arrêt permettra un accès direct au pôle économique de la Plaine Saint-Denis/Pleyel.

La Présidente de Région a confirmé son soutien au projet dans le cadre du plan d'urgence pour le Val d'Oise et le Préfet de Région a également reconnu l'importance du projet pour le Val d'Oise lors d'un comité de pilotage fin 2019.

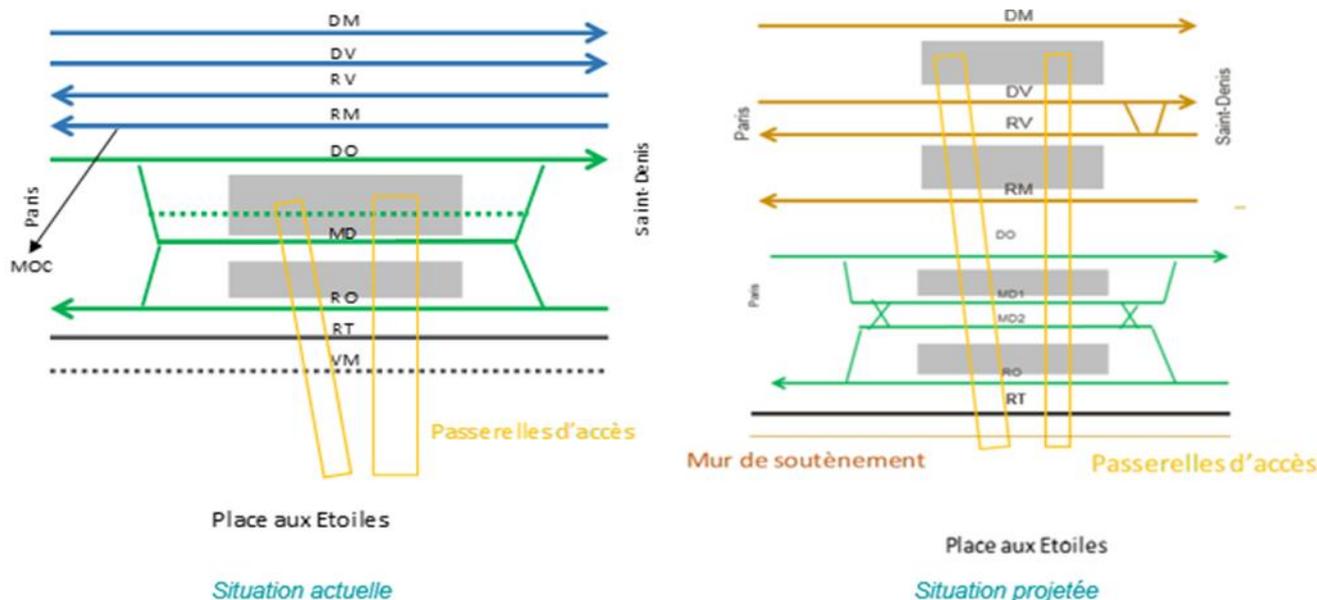
Le coût du projet global était estimé à 200 M€ valeur 2010. L'évolution du programme fonctionnel, avec la mutualisation d'autres projets comme la réalisation de la 4ème voie du RER D, conduiront à des augmentations, mais ces coûts associés ne seront pas imputables au projet d'interconnexion proprement dit. La Société du Grand Paris (SGP), maître d'ouvrage du métro, contribue à hauteur de 30 %, dans le cadre de l'enveloppe prévue pour financer les adaptations des réseaux existants aux nouvelles interconnexions. Le Conseil régional a prévu un fonds de 100 M€ pour contribuer au financement de quatre interconnexions en Île-de-France, comprenant le projet d'arrêt de la ligne H.

Il est proposé à présent de reprendre les études (à partir de fin 2020/début 2021) sur la base d'un nouveau programme fonctionnel, intégrant notamment la réalisation d'une 4ème voie pour le RER D afin d'améliorer la régularité en lien avec les projets en cours sur cette ligne (Nexteo, ATS+, schéma directeur) et d'intégrer les effets socio-économiques élargis du projet.

La prochaine étude intégrera de nouvelles fonctionnalités, notamment :

- L'intégration dans le projet de la 4ème voie RER D qui constitue un bénéfice très important pour la ligne D et le tunnel B/D à moindre frais puisque globalisé dans le cadre du projet d'arrêt de la ligne H à Pleyel ;
- La possibilité d'arrêt de TER venant de Beauvais sur les futurs quais de la ligne H ;
- L'intégration des effets « d'attractivité du territoire » dans le bilan socio-économique du projet ;
- La prise en compte des dernières études du projet de franchissement urbain ;
- L'intégration des travaux d'amélioration et de signalisation de la ligne.

Le montant de cette étude est estimé à 616 000 € HT. Le Département financera 17,50 % de l'étude, soit 107 800 € HT.



<u>Légende situation actuelle</u>	<u>Situation future</u>
<p>Ligne H en bleu (pas de quais) DM : Départ Montsoult DV : Départ Valmondois RV : Retour Valmondois RM : Retour Montsoult À noter : des TER Beauvais circulent également sur ces voies de la ligne H</p> <p>RER D en vert (2 quais en gris) DO : Départ Orry MD : Médiane RO : Retour Orry RT : Retour tramway VM : Voie mère</p>	<p>Le projet consiste à créer deux quais centraux pour la ligne H.</p> <p>Un des quais du RER D avait été conçu avec une plus grande largeur, dans l'optique de réaliser un jour une voie supplémentaire.</p> <p>L'étude vise à optimiser les travaux d'arrêt de la ligne H en réalisant en même temps cette voie supplémentaire du RER D. Il s'agit donc de créer deux voies médianes (MD1 et MD2) au lieu d'une seule actuellement, pour permettre des retournements : ces voies médianes permettent aux trains de dégager la voie de circulation pour améliorer le cadencement.</p> <p>L'emprise de la voie mère qui ne sert pas aujourd'hui sera réutilisée pour le projet. La voie nommée RT « retour tramway » sert aujourd'hui pour du fret et des trains de travaux. Cette voie rapide est maintenue pour le développement du fret.</p>

Schéma du programme fonctionnel avec une 4ème voie du RER D à étudier dans le cadre de la nouvelle étude pour l'arrêt de la ligne H en gare de Saint-Denis Stade de France – *Source SNCF*

6.2.2 Réseau bus

Bus Entre Seine :

Le projet Bus entre Seine vise l'amélioration des liaisons bus entre le pont de Bezons (T2) et les gares d'Argenteuil (Transilien J), de Sartrouville (RER A, Transilien L) et de Cormeilles-en-Parisis (Transilien J). L'enjeu est d'offrir une liaison performante entre les quartiers d'habitation, d'activités et les grands pôles de transports d'un territoire en forte mutation.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Faciliter les déplacements sur le territoire en améliorant le fonctionnement et les connexions des lignes de bus existantes et en accompagnant le développement des modes actifs ;
- Assurer un rabattement efficace avec les lignes de transport structurantes du réseau ;
- Accompagner le fort développement urbain du secteur.

Mise en concurrence des réseaux de bassin :

Lors d'un conseil extraordinaire du 26 janvier 2017, IDF Mobilités a validé le lancement du processus de mise en concurrence de réseaux de bus en grande couronne à horizon 2021. Dans ce cadre, une réunion a eu lieu le 12 juillet 2018 au Conseil départemental du Val d'Oise réunissant les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et IDF Mobilités afin d'échanger sur les modalités de cette mise en concurrence. Ont été notamment présentées les premières esquisses des périmètres des réseaux de bassin, le nouveau découpage devant permettre une mise en cohérence des contrats avec les opérateurs avec la nouvelle carte intercommunale et les bassins de vie.

Cf. Annexe 4 cartes des futurs bassins.

Le canton sera concerné par un bassin unique couvrant l'agglomération du Val Parisien, le bassin n°4.

La mise en place des nouvelles délégations de service public (DSP), a pris du retard et ne sera pas effective le 1^{er} janvier 2021. Afin de réaliser la jointure avec les nouvelles DSP et les contrats actuels (se terminant le 31 décembre 2020), IDF Mobilités a proposé une prolongation de 3 ans de ces derniers. L'avenant permettra une continuité de service public et un arrêt automatique des anciens contrats à la prise d'effet des prochaines concessions.

La date prévisionnelle de démarrage de la procédure de mise en concurrence du bassin n°4 est envisagée pour le 1^{er} semestre 2022.

6.2.3 Nouvelles mobilités

Plan vélo du Val d'Oise :

Le nombre de déplacements à vélo a augmenté de 30 % entre 2010 et 2018 en Île-de-France. Après un investissement important pour le vélo loisirs, les élus du Département ont adopté, le 20 décembre 2019, le Plan vélo du Val d'Oise pour poursuivre cette dynamique en encourageant les déplacements du quotidien.

Il s'articule autour de 4 objectifs :

- Mailler le département d'itinéraires cyclables ;
- Développer des services à destination des cyclistes (stationnement, ateliers de réparation, ...) ;
- Développer la pratique du vélo des agents du Département ;
- Promouvoir l'usage du vélo comme moyen de transport du quotidien.

Pour la mise en œuvre du Plan vélo, le Département agira de trois manières :

- En tant que maître d'ouvrage sur son réseau de voiries départementales et dans les collèges ;
- En tant que partenaire financier : une subvention à hauteur de 20 % pouvant être apportée aux projets d'investissement des communes et intercommunalités dans le cadre du dispositif d'aide aux communes ;
- En tant que facilitateur : l'objectif du plan vélo étant d'assurer la complémentarité entre les projets des territoires, entre différents maîtres d'ouvrage et gestionnaires de voirie.

Le premier programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage du Département a été approuvé par le Conseil départemental du 29 mai 2020. Déclinant les 4 objectifs du plan vélo, il prévoit notamment la réalisation d'aménagements cyclables pour un montant de plus de 17 M€ entre 2020-2022 et permet de solliciter des subventions au titre du plan vélo régional.

Ce programme d'actions a d'ores et déjà permis de solliciter des subventions au titre du plan vélo régional pour 6 projets de réalisation d'itinéraires cyclables, et d'engager des premiers travaux, notamment sur les axes suivants :

- RD10 entre Villiers-le-Bel et Bouqueval : aménagement d'un itinéraire cyclable entre le giratoire d'accès à la décharge de la Routière de l'Est Parisien et le giratoire de la déviation de la RD370 ;
- Parmain : création d'une liaison cyclable de l'allée des peupliers au collège Les Coutures ;
- RD 14 entre Pierrelaye et Saint-Ouen-l'Aumône : création d'une piste cyclable entre la sortie de Pierrelaye et le nouveau quartier de "Liesse II" à Saint-Ouen-l'Aumône.

Parallèlement à ces premières réalisations, le Département mène des études pour poursuivre le développement du maillage cyclable du Val d'Oise. Le plan vélo identifie notamment plusieurs grandes liaisons entre les pôles majeurs du département. Une étude sur ces liaisons a été initiée, en partenariat avec l'ensemble des parties prenantes (collectivités, associations) pour définir les itinéraires les plus adaptés. Les services du Département lancent également une étude sur le secteur de la gare d'Ermont-Eaubonne, ainsi que sur la RD909 et l'axe perpendiculaire qui est la RD928, visant à améliorer les conditions de circulation, non seulement des vélos, mais aussi des trottinettes et « gyropodes » qui se rabattent quotidiennement sur le pôle gare en heures de pointe.

En tant que financeur, pour favoriser la cyclabilité du territoire valdoisien, le Département a également attribué des subventions, dans le cadre des aides aux communes, à quatre projets en faveur du vélo (aménagement d'itinéraires cyclables et mise en place de jalonnement). Ces projets ont été déposés par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et la Communauté d'agglomération du Val Parisis.

Enfin, afin d'encourager la pratique du vélo pour les agents du Département (objectif 3 du Plan vélo), un pool de Vélo à assistance électrique (VAE) est en cours d'installation. Les vélos pourront être utilisés pour les déplacements professionnels des agents mais également pour leurs déplacements domicile-travail afin de tester ce moyen de déplacement (et encourager ainsi un possible report modal de la voiture vers le vélo pour des distances inférieures à 10 km). Des arceaux vélos ont également été installés sur le site du Campus.

Pistes cyclables temporaires :

La crise de la Covid-19 a eu des conséquences sur le développement de la pratique du vélo du quotidien. L'État et les collectivités ont choisi de faciliter la pratique du cyclisme afin de permettre aux citoyens de respecter les mesures de distanciation sociale. Cette démarche est centrée sur la mise en place d'un réseau cohérent de voies cyclables temporaires et modulables.

Dans le cadre du déconfinement, sous l'égide du préfet de Région et de la Région Île-de-France, le Département a travaillé sur l'aménagement d'itinéraires cyclables provisoires. Le Département a réalisé près de 4 km en aménagements temporaires sur la RD14 entre Saint-Ouen-l'Aumône et Pontoise. Ces aménagements se connectent au réseau existant et aux itinéraires provisoires réalisés par la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise. L'objectif est de favoriser le report modal en facilitant les déplacements à vélo.

Des campagnes de comptage et enquêtes de circulation ont été menées afin de réaliser un bilan qualitatif et quantitatif du fonctionnement de ces aménagements et de déterminer les conditions de pérennisation. La réalisation de ces itinéraires provisoires a permis de tester l'opportunité d'un aménagement définitif, et participe ainsi au Plan vélo.

Un Comité de pilotage à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise ayant pour objet la réalisation d'aménagements permanents est en cours de mise en place.

RER vélo :

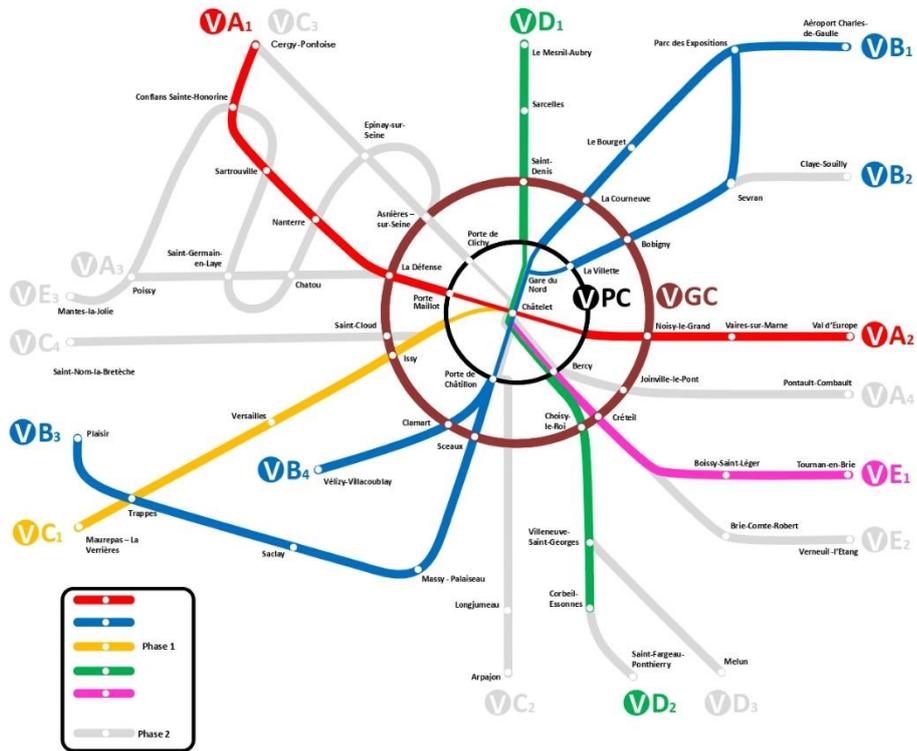
Le Département participe également au projet de RER Vélo, piloté par la Région Île-de-France. Ce projet est une initiative lancée par les associations du Collectif Vélo Île-de-France. Il consiste en la réalisation d'un réseau cyclable à haut niveau de service, pour répondre aux enjeux de saturation des routes et transports en commun en Île-de-France. 650 km de pistes cyclables ont vocation à être aménagées selon un cahier des charges co-construit avec les associations du Collectif Vélo IDF. Une première phase est prévu d'ici 2025, puis une seconde avec pour horizon 2030.

Le Val d'Oise est concerné par deux itinéraires de phase 1 :

- A1 entre Paris – La Défense – Cergy-Pontoise (via les Yvelines) ;
- D1 entre Paris – Saint-Denis – Sarcelles – Le Mesnil-Aubry.

La Région Île-de-France soutient et financera ces projets qui resteront sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités en charge des voiries concernées par les trajets identifiés.

Des réunions réunissant les maîtres d'ouvrages concernés par les axes identifiés seront organisées par la Région Île-de-France courant 2021.



Le réseau du RER vélo. Source – Collectif Vélo Île-de-France



7 - EDUCATION

7.1 Maternelles et élémentaires

Ecole primaire : 1 groupe scolaire qui regroupe maternelle et élémentaire avec une seule direction

Communes	Nombre d'écoles maternelles	Nombre d'élèves en maternelle 2019-2020	Nombre d'écoles élémentaires	Nombre d'élèves du CP au CM2 2019-2020	Nombre d'écoles primaires	Nombre de collèges	Nombre de collégiens
Cormeilles-en-Parisis	3	557	3	996	5	3	1 404
Franconville	10	1545	9	2405	1	3	1 726

Source : DSDEN 95 / Service des statistiques et de la prospective, année scolaire 2019-2020

7.2 Collèges

Communes	Collège	Effectifs Collèges 2020/2021	Evolution du nb d'élèves depuis 2017	Nb demi-pensionnaires 2020/2021	Evolution du nb de demi-pensionnaires depuis 2017	DDF 2021 notifiée	Année de raccordement à la fibre
Cormeilles-en-Parisis	Jacques Daguerre	608	- 8,98 %	378	- 16,00 %	61 903,00 €	2016
Cormeilles-en-Parisis	Louis-Hayet	463	- 31,81 %	316	- 27,36 %	55 429,00 €	2017
Franconville	Bel Air	572	+ 13,04 %	160	- 9,09 %	80 418,00 €	2017
Franconville	Jean-François Clervoy	536	+ 13,32 %	260	+ 1,96 %	69 461,50 e	2018
Franconville	Epine Guyon	618	+ 23,11 %	375	+ 12,61 %	80 607,50 €	2017
Cormeilles-en-Parisis	Louise Weiss	333	+ 18,93 %	241	+ 37,71 %	44 146,50 €	2019

7.3 Actions éducatives

Actions éducatives sur l'année scolaire 2019/2020 :

Communes	Collège	Intitulé de l'action	Direction pilote	Niveau scolaire	Nombre d'élèves
Cormeilles-en-Parisis	Jacques Daguerre	Appels à Projets <u>Appel à projet Art et culture :</u> ➤ Projet « y'a le feu. »	DEC	Tout niveau	64 élèves
		<u>Appel à projet Prévention et Citoyenneté :</u> ➤ Projet « Ateliers de sensibilisation et de prévention sur l'institution judiciaire »	DEC	4 ^e et ULIS	162

		Lien collégiens – monde professionnel <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pack Collèges-Entreprises ➤ Bourse de stage collégiens en entreprise 	DEC	3 ^e	25
			DEC	3 ^e	2
Cormeilles-en-Parisis	Louis-Hayet	Appels à Projets <u>Appel à projet Art et culture :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Projet « LE FLAMENCO. » 	DEC	3 ^e	51
		<u>Appel à projet Prévention et Citoyenneté :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Projet « Médiation par les pairs. » 	DEC	4 ^e et 3 ^e	50
		Prévention du décrochage scolaire <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagnements personnalisés d'élèves ➤ Atelier semi-collectifs de remobilisation 	DEC	4 ^e et 3 ^e	12
			DEC	4 ^e et 3 ^e	
Cormeilles-en-Parisis	Louise Weiss	Climat scolaire <ul style="list-style-type: none"> ➤ Théâtre interactif : prévention du harcèlement 	DEC	4 ^e	60
Franconville	Bel Air	Appels à Projets <u>Appel à projet Art et culture :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Projet « LA RUE : Art de la citoyenneté » 	DEC	6 ^e , 5 ^e et 4 ^e	50
		Lien collégiens – monde professionnel <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pack Collèges-Entreprises 	DEC	3 ^e	17
Franconville	Jean-François Clervoy	Lien collégiens – monde professionnel <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bourse de stage collégiens en entreprise 	DEC	3 ^e	2
Franconville	Epine Guyon	Appels à Projets <u>Appel à projet Art et culture :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Projet « "L'air De Paris" Comédie Musicale/Projet Interdegré » 	DEC	5 ^e	62
		<u>Appel à projet Prévention et Citoyenneté :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Projet « Propos sexistes Online » ➤ Projet « MEDITER POUR MIEUX APPREHENDER SA SCOLARITE » 	DEC	5 ^e et 5 ^e SEGPA	136
			DEC	Tout niveau	20
		Lien collégiens – monde professionnel <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pack Collèges-Entreprises ➤ Bourse de stage collégiens en entreprise 	DEC	4 ^e SEGPA	30
			DEC	3 ^e SEGPA	11 élèves

7.4 Lycées

Communes	Lycées	Nombre d'élèves 2019-2020
Cormeilles-en-Parisis	Le Corbusier	409
Franconville	Jean Monnet	1302

Source : DSDEN 95 / Service des statistiques et de la prospective, année scolaire 2019-2020

7.5 Enseignement supérieur

Néant



8 - CULTURE – LOISIRS

Les habitants de ce canton, entièrement situé dans la Communauté d'agglomération Val Parisis, ont un accès facilité à une offre culturelle et de pratiques artistiques diversifiées et de qualité : cinéma, spectacles, enseignements artistiques, lecture publique, projets artistiques, etc.

Cette richesse des projets, en termes d'exigence, de variété des contenus, de durée, de fréquence et d'expertise des personnels prend souvent appui sur des réseaux départementaux de mutualisation de compétences et de coûts, notamment dans le domaine de la lecture publique (Bibliothèque départementale), du cinéma (Ecrans VO – Image par Image), du spectacle vivant (Pôle Itinérant en Val d'Oise - nouvelle appellation du Festival théâtral du Val d'Oise, Escales danse, CirquEvolution), de l'enseignement artistique ("En scène" et plan de formation en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale CNFPT) et de l'éducation artistique et culturelle (Ecrans VO - Collèges au cinéma). Dans le cadre du Protocole d'accord qu'il a signé avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France (DRAC IDF), le Département, en collaboration avec les communes intéressées, soutient une équipe musicale pour de la diffusion et des actions culturelles (ARCAL, compagnie nationale de théâtre lyrique et musical, à Franconville).

L'ensemble des structures culturelles et, en conséquence, les associations artistiques, éducatives, sociales, les techniciens indépendants qu'elles sollicitent ou emploient, pâtissent durement de la crise sanitaire. Elles ont pourtant su être au rendez-vous pour la mise en place des consignes sanitaires et s'adapter aux horaires de la période de couvre-feu. Les reports de projets (diffusions, actions culturelles, etc.) prévus à l'automne, en raison de la première période de confinement, ayant fait l'objet de nouveaux reports ou annulations, il est difficile d'en évaluer les conséquences à ce jour. Il en est de même pour les conséquences sur les ressources propres (billetterie, ventes, etc.).

Le bilan ne pourra être réalisé qu'en 2021. Dans ce contexte, le Département a voté un Fonds de soutien exceptionnel qui a permis de soutenir le cinéma de Franconville pour un montant de 5 000€.

8.1 Parcs et Jardins

(Néant)

8.2 Cinémas

1 - Festival "Image par Image" dédié au cinéma d'animation : ateliers, goûters au ciné, rencontres, projections scolaires, au cinéma "Henri Langlois" de Franconville et au "Théâtre du Cormier" à Corneilles-en-Parisis. Subvention de 76 000 € à l'association "Écrans VO", dont 40 000 € environ sont dédiés à cette manifestation.

2 - Tournages de films : Saison 5 de la série TV "Sam", en grande partie tournée au collège Jean-François Clervoy de Franconville.

Pour l'année 2020, la Direction de l'Action culturelle a accompagné une quinzaine de tournages représentant environ 150 jours cumulés (sans compter la série "Les Mystères de l'amour" entièrement réalisée dans le VO, entre Cergy et Bezons). Soit environ 350 jours de tournage cumulés en comptant "Les Mystères de l'amour". Une activité en baisse, due aux conditions sanitaires, mais qui a continué pendant l'automne 2020, malgré le second confinement.

Les retombées économiques sont évaluées entre 700 000 € et 1,4 M€ pour le Val d'Oise, hors salaires, en prenant en compte les tarifs locatifs et les dépenses sur place.

8.3 Spectacle Vivant

Compagnie professionnelle :

FRANCONVILLE

La compagnie du théâtre des Embruns, reconnue comme compagnie structurante de spectacle vivant, reçoit en 2020 une subvention de fonctionnement de 15 800€. Elle occupe une place particulière en jouant un rôle de formation des amateurs, avec son théâtre-école. Ses créations reprennent le répertoire des grands auteurs. Elle est implantée de longue date à Franconville et bénéficie d'une convention de collaboration artistique avec la commune de Bessancourt.

Créée en 1983, l'Arcal est une compagnie nationale de théâtre lyrique et musical qui a pour but de rendre l'opéra vivant et actuel. L'Arcal met en œuvre depuis 2019 une résidence territoriale en partenariat avec différents théâtres de ville souhaitant travailler sur l'art lyrique.

Pour sa deuxième année de résidence dans le Val d'Oise, l'Arcal s'est implantée sur les communes de Franconville et Herblay. Des représentations d'un opéra d'aujourd'hui, "Narcisse", sont prévues à l'Espace Saint-Exupéry de Franconville. Autour des spectacles sont programmés de nombreuses actions d'éducation artistique et culturelle : création d'un spectacle pédagogique et participatif avec le Conservatoire de Franconville et ateliers au collège.

Une subvention départementale de 20 000 € a été versée à l'association en 2020.

Lieux de diffusion :

CORMEILLES-EN-PARISIS

Le Théâtre du Cormier (307 places) soutenu dans le cadre de l'appel à projets des lieux de diffusion à rayonnement local en 2020 pour deux projets (11 600 €). Le projet artistique et culturel vise à permettre aux Cormeillais de découvrir des spectacles et des artistes de tous horizons, d'où une pluridisciplinarité dans la saison culturelle, avec une large part pour la création.
Fréquentation 2019 : 7 250 spectateurs.

Le projet du théâtre s'articule avec la programmation de la galerie Lamazière et celle des studios 240 (studios de répétitions et d'enregistrement, auditorium). Attachée à la convivialité et à l'échange, la Commune met en œuvre des actions culturelles adaptées à une diversité de public. Tous les spectacles annulés lors du premier confinement ont été reportés sauf un, ainsi que les heures d'actions culturelles. Il est trop tôt pour évaluer les conséquences du second confinement.

FRANCONVILLE

Espace Saint Exupéry soutenu dans le cadre de l'appel à projets des lieux à rayonnement local en 2020 à hauteur de 11 600 € pour deux projets. La ville souhaite poursuivre son soutien à la culture et, tout particulièrement, l'accès au jeune public, de la maternelle au lycée, en proposant la gratuité en temps scolaire et en proposant des ateliers en lien avec les spectacles.
Fréquentation 2019 : 15 200 spectateurs.

La Commune a dû annuler les 14 derniers spectacles de la saison 2019 / 2020 et 10 spectacles ont pu être reportés (7 sur la saison 2020-2021 et 3 sur la saison 2021-2022).

Par ailleurs la Ville a fait le choix de rembourser intégralement les 3 000 spectateurs ayant déjà acheté leurs billets pour les représentations annulées. Enfin, afin de soutenir les intermittents, la Ville a intégralement réglé les cachets des spectacles de la fin de saison.

Festivals et réseaux départementaux :

CORMEILLES-EN-PARISIS :

Membre du Festival théâtral du Val d'Oise (FTVO), d'Escales danse en Val d'Oise, de CirquEvolution, d'Image par Image et du Combo 95.

FRANCONVILLE : partenariat avec le Festival théâtral du Val-d'Oise.

8.4 Musées

(Néant)

8.5 Etablissements d'enseignement artistique

CORMELLES-EN-PARISIS

L'association de l'Ecole de musique (285 élèves en 2019/20) située dans les Studios 240. Subvention 2020 : 2 988 € pour la structuration pédagogique. L'école participe régulièrement aux projets départementaux « En scène ! » dont le but est de favoriser les pratiques collectives et la création. Elle s'implique également dans le plan de formation départemental mené par la Direction de l'Action culturelle et l'antenne Val d'Oise du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

FRANCONVILLE

Conservatoire à rayonnement communal de musique, danse et art dramatique (693 élèves en 2019/20). Subvention 2020 : 23 756 € soit 7 000 € pour deux projets et 16 756 € pour la structuration pédagogique. 3 250 € ont été également accordés pour les classes orchestre. Ce conservatoire participe régulièrement aux projets départementaux « En scène ! » dont le but est de favoriser les pratiques collectives et la création. Il se mobilise également dans le plan de formation départemental mené par la Direction de l'Action culturelle et l'antenne Val d'Oise du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Ce conservatoire est impliqué dans l'orchestre DEMOS porté par la Philharmonie de Paris. Cet orchestre se produira le samedi 12 juin 2021 au CDFAS à Eaubonne lors du concert organisé par le Conseil départemental avec l'orchestre DEMOS Roissy-Pays de France.

8.6 Bibliothèques

Ce canton compte 2 bibliothèques publiques (plus un bibliobus) qui bénéficient des services de la Bibliothèque départementale (prêts de documents et d'outils d'animations, navette de réservation, subventions, formations, conseils et expertise de territoire...). Elles sont membres de RéVOdoc (le réseau documentaire du Val d'Oise).

Les 2 bibliothèques sont intercommunales et font partie du réseau des bibliothèques de la CA Val Parisis. Celle-ci gère directement les bibliothèques de 8 communes sur les 14 que compte l'agglomération. Services réseau : carte et tarifs communs, portail et ressources numériques, navette de circulation des documents, ressources documentaires et outils d'animations, action culturelle mutualisée, informatique et Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (SIGB) commun - logiciel de bibliothèque.

CORMELLES-EN-PARISIS	
Statut	Bibliothèque intercommunale
Surface	903 m ² (0,04 m ² /habitant pour l'intercommunalité)
Nombre d'inscrits 2019	11849 (26,72 % taux inscrits statistiques intercommunales)
Ressources numériques	Portail, EPN (Espace public numérique), Wifi, Europresse, Tout Apprendre ; page Facebook livres audio adaptés via Eole Matériels mutualisés : imprimantes 3D, robots, tablettes, liseuses, lecteurs Daisy, consoles et jeux vidéo...
Projets	Réduire la fracture numérique sur la CA Val Parisis. Le "Num&Rick réseau tour" : ateliers numériques, robotique, programmation, impressions par Ze Fab Truck... La CA participe en 2020-2021 au dispositif national d'expérimentation de l'EMI (Education aux Médias et à l'Information) en bibliothèque avec accueil de volontaires en service civique. Élargissement des horaires d'ouverture

Services BDVO	
AP Fonctionnement 2020	11900 € projet réseau porté par l'intercommunalité
Membre RéVOdoc	Oui
Nb de prêts de documents 2019	23
Nb de prêts d'outils d'animation 2019	5 (tapis de lecture, exposition)
Nb de stagiaires ayant participé aux formations de la BDVO 2019	7
FRANCONVILLE	
Statut	Bibliothèque intercommunale (1 site + 1 bibliobus)
Surface	1266 m ² (0,04 m ² /habitant pour l'intercommunalité)
Nombre d'inscrits 2019	10286 (26,72 % taux inscrits statistiques intercommunales)
Ressources numériques	Portail, EPN (Espace Public Numérique dans les locaux), Wifi, Europresse, Tout Apprendre ; page Facebook livres audio adaptés via Eole Matériels mutualisés : imprimantes 3D, robots, tablettes, liseuses, lecteurs Daisy, consoles et jeux vidéo...
Projets	Réduire la fracture numérique sur la CA Val Paris. Le "Num&Rick réseau tour" : ateliers numériques, robotique, programmation, impressions par Ze Fab Truck... La CA participe en 2020-2021 au dispositif national d'expérimentation de l'EMI (Éducation aux Médias et à l'Information) en bibliothèque avec accueil de volontaires en service civique. Élargissement des horaires d'ouverture
Services BDVO	
AP Fonctionnement 2020	11900 € projet réseau porté par l'intercommunalité
Membre RéVOdoc	Oui
Nb de prêts de documents 2019	18
Nb de prêts d'outils d'animation 2019	0
Nb de stagiaires ayant participé aux formations de la BDVO 2019	2

8.7 Archéologie

FRANCONVILLE

En novembre 2020, le SDAVO (Service Départemental d'Archéologie) a transmis à la DTH (Direction des Territoires et de l'Habitat) des informations archéologiques pour PLU (Porter à connaissance).

8.8 Archéologie

(Néant)

8.9 Arts plastiques

(Néant)

8.10 Education artistique et culturelle

CORMELLES-EN-PARISIS, FRANCONVILLE "Collège au cinéma"

Depuis 1992, le Conseil départemental participe au dispositif national "Collège au cinéma". Ce dispositif a pour vocation d'apporter aux collégiens une éducation à l'image en découvrant trois films, un par trimestre scolaire, sur le grand écran d'une salle de cinéma partenaire.

Le Conseil départemental prend en charge le prix des places, pour un montant unitaire de 2,50 € sous forme de subventions versées aux exploitants de salles, au vu d'états justificatifs.

En 2019/2020, les collèges Louis Hayet (54 inscrits – 50 entrées), Louis Weis (87 inscrits – 72 entrées), Saint-Charles (90 inscrits – 87 entrées) et Jacques Daguerre (90 inscrits – 84 entrées) de Cormeilles-en-Parisis se sont rendus au Cinéma du "Théâtre du Cormier" pour le premier trimestre scolaire.

À ce titre, le Cinéma du "Théâtre du Cormier", statut municipal (projections occasionnelles), membre du réseau départemental de l'association "Ecrans VO" a perçu une subvention de 732,50 €.

Les collèges Bel Air (93 inscrits - 93 entrées), Clervoy (120 inscrits - 172 entrées) et Épine Guyon (60 inscrits - 81 entrées) de Franconville se sont rendus au Cinéma "Henri Langlois" de Franconville pour les deux premiers trimestres scolaires.

À ce titre, le Cinéma "Henri Langlois", statut associatif (2 salles), membre du réseau départemental de l'association "Écrans VO" a perçu une subvention de 865 €.

En raison de la COVID 19, le Département a voté un fonds de soutien exceptionnel d'un montant global de 31 000 € en faveur des salles de cinéma privées ou associatives qui ont subi une baisse importante de leurs recettes d'exploitation, dont une subvention d'un montant de 5 000 € pour le cinéma de Franconville. Il a aussi apporté un soutien aux cinémas qui n'ont pu organiser les projections du troisième trimestre, pour un montant de total de 15 110 €, dont une subvention de 802,50 € au "Théâtre du Cormier", se basant sur le nombre de collégiens inscrits au dispositif.

8.11 Territoires et action culturelle

En partenariat avec le CNFPT (convention de collaboration publique signée annuellement), le Département met en place des formations à destination des directeurs de l'action culturelle afin qu'ils puissent recevoir des apports extérieurs et échanger entre eux sur les actions à mettre en œuvre pour une meilleure prise en compte des usagers (Cormeilles-en-Parisis).

8.12 Conservation des antiquités et objets d'art

(Néant)



9 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Indicateurs :

- Taux de chômage du canton : 12% (13% en moyenne départementale)
- Taux d'activité : 79% (75% en moyenne départementale)
- Taux d'emploi : 38% (71% en moyenne départementale)
- Revenu moyen des ménages : 31 027€ (27 923€ en moyenne départementale)

Tableau des potentiels financiers des communes/hab :

Communes	Potentiel financier 2020	Potentiel financier par habitant 2020
Cormeilles-en-Parisis	26 824 983	1 095
Franconville	37 298 503	1 004
Communauté d'Agglomération Val Parisis	296 994 273	1 063

Source : DGCL

9.1 Activité économique

Les projets économiques en cours :

Cormeilles-en-Parisis

- **ZAC du Bois Rochefort :**

Sur la ZAC du Bois Rochefort, un Retail Park de 5.000 m² (foncière Atland) est en cours de développement.

Ce parc, composé de deux bâtiments, accueillera des enseignes dédiées à l'équipement de la personne et de la maison ainsi qu'un bâtiment alimentaire BIO.

Ceci devrait clôturer la fin de l'aménagement de ce nouveau quartier

- **Le projet de marina de Cormeilles-en-Parisis :**

Sur le site de l'ancienne cimenterie Lafarge (en bords de Seine), il est désormais prévu la construction d'un port de plaisance, avec environ 1200 logements (soit environ 3000 habitants), des commerces, une école et une crèche ainsi qu'une nouvelle voirie d'accès, dans un horizon d'une dizaine d'années.

Ce projet est en cours de discussion, d'amélioration et de finalisation avec les habitants, ainsi qu'en concertation avec les communes avoisinantes.

Les parcs d'activités économiques :

Commune	Nom du site	Surface SIG (ha)	Reste à commercialiser
FRANCONVILLE	Zone de l'Ermitage	4,948	
FRANCONVILLE	ZA des Montfrais	2,862	

Commune	Nom du site	Surface SIG (ha)	Reste à commercialiser
CORMEILLES-EN-PARISIS	ZAC Les Bois Rochefort	52,623	
CORMEILLES-EN-PARISIS	Les Champs Guillaume	28,967	
CORMEILLES-EN-PARISIS	ZAE 1	3,222	
CORMEILLES-EN-PARISIS	ZAE 2	6,527	
CORMEILLES-EN-PARISIS	ZAE 3	11,767	

Source : Institut Paris Région - CEEVO

Les entreprises importantes du canton :

Nom	Adresse	Commune	Personnel	Naf 2008	Activité
MEUBLES IKEA FRANCE	337 rue du Général Leclerc	FRANCONVILLE	440	4759A	Magasin de meubles. Aménagement et décoration
CENTRE LECLERC - FRANCONDIS	362 avenue du Général Leclerc	FRANCONVILLE	220	4711F	Grande distribution (hypermarché LECLERC)
CASTORAMA	Les allées de Cormeilles	CORMEILLES EN PARISIS	200	4752B	Distribution de bricolage et de décoration
IVS FRANCE	3 rue Georges Méliès	CORMEILLES EN PARISIS	150	4799B	Vente, location, gestion et dépôts gratuits de distributeurs automatiques
DIAGNOSTIC A STAGO	2 rue Pierre Fossati	FRANCONVILLE	124	2120Z	Fabrication et vente de réactifs biologiques

Source : CEEVO

9.2 Fonds européens

La communauté d'agglomération de Val Parisis bénéficie du soutien du Fonds social européen (FSE) pour la mise en place d'un dispositif d'accompagnement renforcé des publics en difficulté d'insertion socio-professionnelle à l'échelle de l'agglomération à travers l'outil Val parisien Emploi.

C'est un projet qui bénéficie d'un financement FSE d'un montant de 200 000,10 € pour un coût total de 623 162,40 €.



10 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

10.1 Le PNR

Pas de PNR sur ce canton.

10.2 Documents d'urbanisme

Plan local d'urbanisme (PLU) :

PLU approuvé depuis 2015	PLU en cours de révision	PLU en phase d'approbation
Corneilles-en-Parisis	Franconville	-

10.3 Grands projets en cours ou prévus

Corneilles-en-Parisis :

- **Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Bois Rochefort.**

Création d'un quartier mixte de 110 hectares au Sud de la commune associant habitat (collectif, individuel, résidence étudiante, résidence personnes âgées) et activités de part et d'autre d'une coulée verte. La première tranche (800 logements + services et commerces et 10 ha d'activités) a été réalisée de 2000 à 2011. La deuxième tranche est en cours de construction : 1 000 logements.

Une partie des équipements publics (scolaires et culturels) ont été livrés, le chantier du lycée est en cours et devrait être livré en 2022. Le pôle de loisirs, dont le chantier devait être démarré en 2019, a commencé fin 2020.

Maître d'ouvrage : commune (aménageur : Grand Paris aménagement)

- **Projet Seine Parisii :**

Le projet de réalisation de la marina avec 1 200 logements a fait l'objet d'une enquête publique courant 2019. La fin des travaux est attendue pour 2030. Ce projet sera relié au quartier des Bois Rochefort par la création d'une nouvelle voie sur le coteau en cours de réalisation.

- **Centre-ville :**

Convention avec l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) pour la création de logements. Le projet est en cours de définition.

L'Axe Seine :

Depuis 2016, l'association des Départements de l'Axe Seine (ADAS*) qui rassemble le Val d'Oise, les Hauts-de-Seine, les Yvelines, l'Eure, la Seine-Maritime et le Calvados a la volonté d'inscrire ces territoires dans le développement du Grand Paris et de contribuer au travers de leurs compétences au développement de l'Axe Seine. L'association mène depuis sa création des réflexions et actions dans les domaines du tourisme et de l'identité de l'Axe Seine :

- La Seine à Vélo :

Cette véloroute entre Paris – Le Havre – Honfleur et Deauville traverse le Val d'Oise sur deux sections situées entre La Roche-Guyon et Vétheuil (8,7 km – sous maîtrise d'ouvrage du CD95) et entre Herblay-sur-Seine et Corneilles-en-Parisis (7,4 km).

Le Département a réalisé l'intégralité du jalonnement de ces sections valdoisiennes durant l'été 2020. La maîtrise d'ouvrage de la section située entre Herblay-sur-Seine et Corneilles-en-Parisis est portée par la Communauté d'agglomération du Val Parisis (déléguée au Syndicat mixte Seine et Oise) et les Communes concernées et fait actuellement l'objet d'études. Le Département sera sollicité pour participer au financement de cette section. Le tracé de cette véloroute entre les communes de la Roche-Guyon, Haute Isle et Vétheuil est encore à l'étude en raison de contraintes techniques importantes sur cette partie.

Le lancement grand public de cet itinéraire à l'échelle interdépartementale est prévu le 23 mai 2021. Les services du Département travaillent actuellement à l'organisation de ce lancement, en coopération avec les communautés de communes et les communes traversées par la véloroute. Le Département de l'Eure pilote ce projet et un comité d'itinéraire a été créé en 2017 avec les différents maîtres d'ouvrage.

- "Fête en Seine" :

Cette manifestation festive interdépartementale bisannuelle a pour ambition de faire (re)découvrir au grand public les richesses du fleuve et de ses abords. Deux éditions ont été organisées en 2017 et 2019. De nombreuses animations (sport, culture, nature) à destination de tous les publics, ont été proposées dans deux "spots" du territoire, réunissant cinq communes riveraines de la Seine :

- Vétheuil/Haute-Isle/La Roche-Guyon ;
- La Frette-sur-Seine/Herblay-sur-Seine.

Compte tenu du contexte sanitaire, les membres de l'ADAS ont décidé de reporter à 2022 la date de la prochaine édition de Fête en Seine.

- La valorisation du tourisme fluvial sur l'Axe Seine :

Depuis sa création, l'ADAS intervient dans le domaine du tourisme fluvial, levier majeur pour le rayonnement de la Vallée de Seine à l'international et opportunité pour le développement touristique des territoires traversés. En février 2020, pour la première fois, l'association des Départements de l'Axe Seine (ADAS) et ses partenaires territoriaux se sont rendus collectivement aux RNTF (à Auxerre) avec un stand commun et des outils de promotion développés pour l'occasion. La présence de la « Destination Vallée de Seine » aux RNTF 2020 fut une réussite et cette première participation collective remarquée par les professionnels et organisateurs. Dans ce contexte et dans l'objectif de donner toujours plus de visibilité à la destination fluviale et fluvestre Vallée Seine auprès des opérateurs nationaux et internationaux, l'Axe Seine se portera candidat pour accueillir la prochaine édition des RNTF qui se déroulera en novembre 2022.

- **Les œuvres de crue :**

Ce projet porté par l'ADAS ambitionne d'implanter dans la Seine ou sur ses berges, des œuvres d'art référentes des crues du fleuve.

Les objectifs définis pour ce projet sont triples :

- Territorial : partager un récit, offrant ainsi la possibilité inédite de créer une identité commune à l'Axe Seine et de conduire collectivement cette initiative qui prendra en compte le contexte paysager et environnemental ;
- Artistique : créer un parcours autour d'une ambition culturelle forte. Les œuvres porteront le récit commun évoqué plus haut et la dimension culturelle constituera un levier d'attractivité de la destination Axe Seine ;
- Pédagogique : communiquer sur les inondations de manière positive afin d'entretenir une mémoire locale du risque.

Le projet artistique s'inscrit dans une démarche collective multi-sites. Il est prévu que cinq œuvres au minimum soient créées (une ou plus par Département). Des œuvres d'ores-et-déjà projetées en Seine-Maritime et dans l'Eure, dans le cadre d'un projet complémentaire porté par l'association de recherche sur le ruissellement, l'érosion et l'aménagement du sol (AREAS), seront intégrées au parcours commun. Le lieu d'implantation de l'œuvre valdoisienne est actuellement à l'étude.

Un concours collectif sera lancé en 2021 afin de désigner les artistes.

* Marie-Christine Cavecchi est présidente de l'Association des Départements de l'Axe Seine depuis septembre 2019.

Projet d'aménagement forestier de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt :

L'ambition du projet de création d'une forêt sur 1 340 hectares sur la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt porte sur de la requalification du territoire et la transformation de son image en proposant un vaste poumon vert à destination des habitants du Val d'Oise. La future forêt constituera le maillon forestier permettant de relier les massifs forestiers de Montmorency et de Saint Germain-en-Laye, de dessiner ainsi une continuité forestière et de préserver la ceinture verte régionale. Le dessin de la forêt permet également de relier l'Oise et la Seine.

Ce projet représente un investissement estimé à 84,5 M€.

Schéma d'aménagement forestier - Novembre 2019



Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt (SMAPP) a été créé en 2014 pour mettre en œuvre le projet de forêt de 1340 hectares. Ses membres sont le Département du Val d'Oise, la Région Île-de-France, la Communauté d'agglomération Val Parisis, qui représente les communes de Frépillon, Pierrelaye, Taverny, Herblay-sur-Seine, ainsi que les communes de Méry-sur-Oise et Saint-Ouen l'Aumône.

A l'origine syndicat d'étude, il s'est transformé en 2016 en syndicat de réalisation. La Direction du Grand Paris en assure la direction administrative et technique.

Les partenariats financiers, scellés en particulier avec le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) et l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), ont permis des avancées notoires et des actions concrètes.

En matière foncière :

Fin 2020 le SMAPP est propriétaire de près de 450 ha sur son périmètre d'intervention.

Les membres du SMAPP ont délibéré pour céder leur foncier à l'euro symbolique. En 2020, le SMAPP a acquis les propriétés des communes de Méry-sur-Oise, Frépillon et Bessancourt, les autres acquisitions seront réalisées en 2021.

Les acquisitions amiables avec les propriétaires privées vont se poursuivre. Toutefois, la mise en œuvre d'une procédure d'expropriation est indispensable pour assurer au SMAPP la propriété de la totalité de son périmètre d'intervention.

Ainsi, une procédure de déclaration d'utilité publique a été lancée en 2019, avec tenue d'enquête publique du 5 juin au 5 juillet. Le Préfet, par arrêté du 24 février 2020, a déclaré le projet d'aménagement de la forêt sur la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt comme étant d'utilité publique sur la totalité de son périmètre.

Un arrêté de cessibilité sur le secteur nord de la Plaine de Pierrelaye est attendu pour janvier 2021. La phase d'expropriation pourra alors passer dans une phase judiciaire avec saisine du juge de l'expropriation lorsque des accords amiables ne pourront être trouvés avec les propriétaires fonciers.

Par ailleurs, la signature du protocole d'accord entre le SMAPP, la Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France et l'Etat le 27 septembre 2019 sur le montant unitaire de l'indemnisation des agriculteurs exploitant dans la Plaine, fixé à 1,20 € au m², composée d'1 € au m² d'indemnité principale (comprenant l'indemnité de pression foncière) et d'un montant de 0,20 € au m² couvrant la totalité des indemnités accessoires auxquelles les exploitants pourraient prétendre, permet d'accélérer la mise en œuvre du projet.

En matière de Travaux :

- Les plantations :

Les premières plantations représentent une vingtaine d'hectares sur les communes de Méry-sur-Oise et Herblay-sur-Seine, ont été inaugurées le 25 novembre 2019 en présence du Préfet de Région, de la Présidente de la Région Ile-de-France, de la Présidente du Département du Val d'Oise, de l'Adjoint au Maire de Paris en charge des projets du Grand Paris, du Président du SMAPP et du Président du SIAAP, les membres du SMAPP, Maires des communes du projet, Président du Val Parisis et tous les partenaires financiers et techniques du projet sont venus donner les premiers coups de pioche de la nouvelle forêt.

- En 2020, 10 hectares ont été plantés sur les communes de Saint-Ouen l'aumône, Frépillon et Méry-sur-Oise ;
- Fin 2020, 30 hectares sont plantés sous la maîtrise d'œuvre de l'ONF ce qui représente environ 62 000 arbres d'essences diversifiées (une trentaine d'essences).

- L'éradication des dépôts sauvages :

Le site des Boërs, occupé illicitement fin 2018-début 2019 par de nombreuses installations d'habitations précaires et par une activité illicite de décharge sauvage de déchets a fait l'objet de travaux d'enlèvements des déchets :

- 74 tonnes de pneus
- 44 tonnes de pots de peinture, diluants, produits toxiques
- 8 300 tonnes de déchets
- 646 tonnes de déchets amiantés.

Ces travaux d'enlèvements de déchets ne sont pas encore complètement achevés. Ces travaux ont fait l'objet d'un soutien financier de l'Etat au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local).

Pour 2021, le SMAPP projette, grâce à la finalisation du PRO par l'ONF (maitre d'œuvre de l'opération) et en fonction de la maîtrise foncière, de pouvoir à l'aide d'un marché pluriannuel de planter de façon plus

conséquence sur le secteur situé au nord de la plaine. Le SMAPP envisage d'acquiescer la totalité de ce même secteur sur les trois années à venir.

Le contrat d'Intérêt National "Aux Franges de la forêt de Pierrelaye" :

Le Contrat d'Intérêt National (CIN) "aux franges de la forêt de Pierrelaye" a été signé en Mars 2017. Il concerne 9 communes (Beauchamp, Bessancourt, Frépillon, Herblay-sur-Seine, Méry-sur-Oise, Montigny-Lès-Cormeilles, Pierrelaye, Saint-Ouen l'Aumône, Taverny) et 3 intercommunalités (Val Parisis, CACP, CC de la Vallée de l'Oise et des trois forêts). Il a pour ambition un projet de territoire partagé autour de la nouvelle forêt et vise à développer 8 000 à 10 000 logements dans un cadre de vie renouvelé.

Deux actions principales sont menées jusqu'à présent dans le cadre du CIN :

- La Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS), mise en place en novembre 2017 pour faire l'état des lieux et accompagner la relocalisation des familles de voyageurs impactées par le projet d'aménagement forestier du SMAPP. Pilotée par Le Val Parisis avec le concours financier de l'Etat et confiée à SOLIHA, la MOUS a remis les résultats de l'enquête sociale en novembre 2018. Une seconde MOUS doit à présent être engagée pour procéder aux relogements au fur et à mesure du phasage opérationnel du boisement de la Plaine ;
- Un groupe de travail animé par le CEREMA portant sur le traitement des lisières urbaines en lien avec la future forêt et ayant pour objectif d'élaborer un cahier de prescriptions urbaines, architecturales et paysagères.

La DDT95 a recruté en 2019 deux nouveaux agents pour coordonner les actions du CIN :

- Un chef de projet en charge du suivi du CIN "aux franges de la forêt de Pierrelaye" et de la coordination des projets,
- Une juriste en charge des questions relatives aux Gens du Voyage sur la Plaine. Une première réunion est organisée sur ce sujet en janvier 2020.
- Une cellule juridique relative à la question des Gens du Voyage et des dépôts illicites de déchets a été mise en place avec le lancement d'un premier atelier de réflexion le 12 Novembre 2020. Cette cellule vise à aider de façon pragmatique à l'aide d'outils juridiques et techniques, le SMAPP et les communes à lutter contre ces problématiques.



12 - JEUNESSE / PREVENTION SECURITE

12.1 EVA (Entrée dans la Vie Active)

Créé par délibération n° 8-04 du Conseil départemental du 11 juillet 2011, le dispositif EVA vise à favoriser l'accès à l'emploi des jeunes valdoisiens de moins de 26 ans (ou de moins de 27 ans s'ils ont effectué au moins six mois de service civique, de sapeur-pompier volontaire ou six mois dans la réserve de la gendarmerie ou de l'armée), en leur apportant une aide financière (pouvant aller jusqu'à 1 500 €) dans le cadre de la réalisation de leur projet professionnel, via notamment le financement d'une formation, du permis de conduire ou encore d'une aide à la création d'activité ou au logement.

Au 31 décembre 2020, 4 120 jeunes ont bénéficié d'une aide EVA (dont 269 en 2020).

Communes	2020
Cormeilles-en-Parisis	1
Franconville	2
Total	3

12.2 Prévention spécialisée

Communes	Associations (en toutes lettres)	Territoires	Nombre de jeunes accompagnés en 2019
Franconville	AIGUILLAGE	La "Fontaine Bertin", "Montédour" et la "Mare des Noues"	89

12.3 Sécurité

Le Conseil départemental conduit une politique volontariste en matière de sécurité et de prévention de la délinquance afin de répondre aux besoins des valdoisiens. Dans ce cadre, il apporte un soutien financier aux mairies et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) pour leurs projets de sécurisation de territoire et aux acteurs associatifs engagés notamment sur les thématiques de l'aide aux victimes, de l'accès au droit et de la prévention de la récidive.

Accès au droit et Aide aux victimes	Pour 2020
Subvention au Conseil Département d'Accès aux Droits (CDAD) : Permanences au sein des maisons de la justice et du droit (Argenteuil, Ermont, Sarcelles, Gonesse, Persan, Villiers Le Bel, Cergy) et point d'accès au droit (Pontoise et Marines)	23 750 €
Association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles – Centre d'Information Départemental pour le Droit et l'Aide aux Victimes (CIDFF-CIDAV): Permanences d'informations, Évaluation Téléphone Grave Danger (TGD)	108 875 €

Prévention de la récidive	
Soutien aux associations de chantiers collectifs de Travaux d'intérêt Général (TIG) :	
- CPCV : partenariat avec l'office national des forêts Est et Nord du Département	30 000 €
Soutien aux aménagements de peine et autres actions :	
- La Sauvegarde (permis MAVO)	5 000 €
- ESPERER 95 (groupe de responsabilisation des hommes auteurs de violences conjugales)	8 000 €



13 - SPORTS

13.1 Athlètes de haut niveau sous contrat habitant le canton et disciplines

6 athlètes soutenus (athlétisme, karaté et hockey-sur-glace) - Bourse entre 750 € et 1 800 €.

13.2 Manifestations organisées en 2020

Pas de manifestations organisées en 2020 en raison de la crise sanitaire liée à la COVID 19.



14 - PATRIMOINE DEPARTEMENTAL

La DGP assure la mise en œuvre de la politique du Conseil départemental en matière de construction, de maintenance et d'entretien patrimonial des bâtiments. Elle a également la charge du fonctionnement des biens immeubles, notamment occupés par les différents services départementaux (paiement des fluides, taxes, assurances, gestion des baux, conventions et marchés...). Enfin elle assure les acquisitions et cessions foncières pour l'ensemble des directions.

Les travaux de maintenance ainsi recensés par collège, l'ont été au titre de la programmation 2020. Par ailleurs, en 2020 un diagnostic immobilier des 110 collèges publics valdoisiens et de 45 bâtiments départementaux a été élaboré, sur cette base, plusieurs scénarios budgétaires d'entretien et de maintenance de ces bâtiments seront établis.

Enfin, dans le cadre de la loi Grenelle 2, qui a rendu obligatoire la surveillance périodique de la Qualité de l'Air Intérieur (QAI) notamment dans les établissements d'enseignement du 2ème degré, une première campagne d'évaluation des moyens d'aération des bâtiments a été menée. Elle sera suivie en 2021 par une campagne de mesures de polluants par un organisme accrédité.

Commune	Collège	Montant des travaux réalisés	Nature des travaux
Cormeilles-en-Parisis	Jacques Daguerre	185 118 €	Dont principalement isolation de la cage d'escalier ; travaux sur portes coupe-feu ; pose d'un garde-corps ; remplacement de sol à la permanence ; remplacement armoire de maintien température ; remplacement de vitres suite à sinistre ; création TNI salle de classe ; ainsi que diverses réparations
Cormeilles-en-Parisis	Louis-Hayet	171 164 €	Dont remplacement SSI ; mise en place de stores ; protection poutre en bois ; cloisonnement sanitaires ; réfection de sols ; ainsi que des travaux de mise en conformité
Franconville	Bel Air	186 878 €	Dont principalement remplacement et travaux sur du matériel de cuisine ; réfection de faux-plafonds et d'éclairages ; rénovation salles de sciences ; rénovation vie scolaire ; création salle de classe ; câblage informatique ; ainsi que divers travaux électriques
Franconville	Jean-François Clervoy	99 290 €	Dont principalement travaux sur chambre froide ; réparation de stores et volets roulants ; reprises de sols et de joints ; réfection salle de classe ; travaux sur logements ; ainsi que divers travaux électriques
Franconville	Epine Guyon	347 886 €	Dont travaux sur salles de sciences ; réfection de la cour et enrobé de l'entrée ; mise aux normes PMR ; travaux sur logement ; réfection de faux-plafonds ; remplacement de bloc-portes ; travaux sur groupe froid ; rénovation passage couvert ; remplacement d'éclairages ; mise en place contrôle d'accès ; création ouverture préau et rampe d'accès ; ainsi que divers travaux électriques
TOTAL CANTON		990 336 €	

Le nouveau collège Louise Weiss de Cormeilles en Parisis, a été livré en septembre 2019 et n'a donc pas fait l'objet de travaux de maintenance programmés en 2020.



15 - AIDE AUX COMMUNES

15.1 Subventions accordées en 2020 dans le cadre du Guide des Aides

Communes	Nature de l'opération	Dispositif du Guide	Date du vote	Montant subvention en €
Cormeilles-en-Parisis	CAR pour deux opérations : - Aménagement des espaces publics et des parvis des nouveaux lycées et complexe sportif (248 880 €) - Réalisation d'un poste de police municipale et de la place de desserte de cet équipement (151 120 €)	CAR – Contrat d'Aménagement Régional	03/02/2020	400 000 €
Cormeilles-en-Parisis	Réalisation de courts de tennis couverts et d'un padel	Construction d'équipements d'intérêt local : équipements sportifs de base	14/09/2020	170 000 €
Cormeilles-en-Parisis	Réalisation d'un Centre de Loisirs sans hébergement : Les Champs Guillaume	Centres de loisirs sans hébergement - CLSH (Création/extension)	14/09/2020	73 500 €
Cormeilles-en-Parisis	Construction d'un gymnase à proximité du collège Louise Weiss	Construction d'un gymnase à proximité du collège Louise Weiss	05/10/2020	1 080 000 €
Total				1 723 500

15.2 Demandes de subventions en cours d'instruction dans le cadre du Guide des Aides

Aucune demande en cours d'instruction sur ce canton.

15.3 Projets de contrats ruraux/ d'aménagement régional

1 CAR en cours sur Cormeilles en Parisis
Pas de projet de contrat connu pour Franconville

15.4 Activités d'ingénierie

Afin d'accompagner les projets des collectivités, le Département a mis en place une plateforme d'ingénierie territoriale. Ce portail permet l'échange et le partage d'information, offre l'accès aux savoir-faire, compétences et services de conseil du Département et de nos principaux partenaires (PNR, CAUE, SAFER,...).

Cet outil facilite la mise en relation avec nos services et nos partenaires, les échanges et permet aussi de pré-qualifier les demandes d'aides. De plus, il associe l'ensemble des intervenants utiles à la mise en œuvre de vos opérations.

La plateforme se compose d'un espace public accessible à tous, et d'un espace privé réservé à chacune des collectivités du territoire. C'est avant tout un outil d'accompagnement des communes dans la réalisation de leurs projets.

Un appui personnalisé pour les communes :

Les communes, sur leur espace privé, peuvent ainsi échanger autour de leur projet avec les déléguées territoriales et les autres participants au projet (service du Conseil départemental, partenaires, etc). Au travers de cette plateforme, nous mettons ainsi à disposition documentation spécialisée, informations et conseils.

En évolution constante :

En 2020, afin d'être toujours plus accessible et proche des communes, plusieurs fonctionnalités ont fait l'objet de développements et seront effectifs dès février 2021 :

- L'ouverture de la plateforme à toutes les communes du Val d'Oise.
Afin d'accompagner au mieux toutes les collectivités dans la réalisation de leurs projets, la partie réservée de la plateforme, jusque-là uniquement ouverte aux communes de moins de 5000 habitants est désormais disponible à toutes les communes du département.
- La création d'un espace documentaire privé
Accessible par son tableau de bord, chaque collectivité dispose désormais d'un espace privé supplémentaire permettant ainsi l'échange (avec le Conseil départemental) de documents de manière sécurisée.

Données de fréquentations de la plateforme :

Données générales :

28 actualités publiées
127 projets ajoutés ou modifiés
17 024 pages vues
6978 sessions
266 comptes élus

Les dix documents les plus téléchargés de la plateforme :

Nom du document	Nombre de téléchargements
Guide des aides (toutes versions)	647
Dispositions générales du guide des aides	171
Taux de pondération (hors ARCC)	124
Taux de pondération ARCC	117
Guide le déconfinement de A à Z	57
Carte du réseau PDIPR	32
Fiche guide des aides COR	31
Appel à projets pollinisateurs sauvages	30
Fiche guide des aides infrastructure favorisant l'usage du vélo	22
Fiche guide des aides CAR	21

Les dix thématiques les plus consultées :

Thématique	Nombre de consultations
Urbanisme	37
Environnement	33
Achat et marchés publics	30
Archives	29
Transports	27
Scolaire et jeunesse	26
Culture	25
Voirie	24
Solidarité et santé	18
Commerces	16

Nombres de communes connectées en 2020 par canton :

Canton	Nombre de communes connectées en 2020	Nombre de communes du canton	Nombre de communes du canton de plus de 5000 habitants
Franconville	0	2	2

Seules les communes de – de 5 000 disposaient d'un compte de connexion privé en 2020.

| LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Liste des communes et population

Annexe 2 : Carte des sites déconcentrés, collèges, établissements culturels et établissements à caractère social

Annexe 3 : Point sur les infrastructures routières

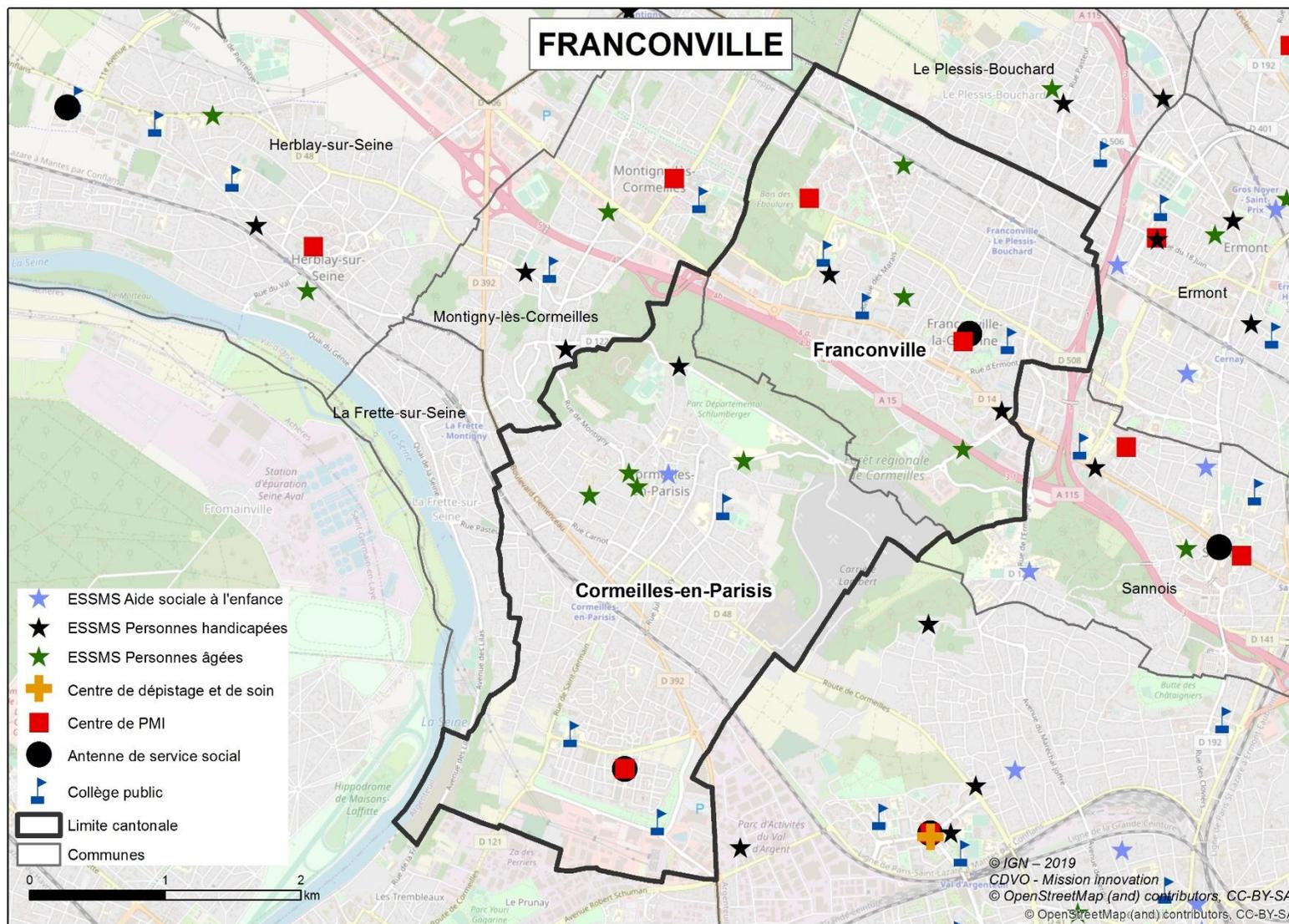
Annexe 4 : Cartographie des périmètres des futures délégations de service public des réseaux de bus

Annexe 5 : Cartographie des forêts et des ENS

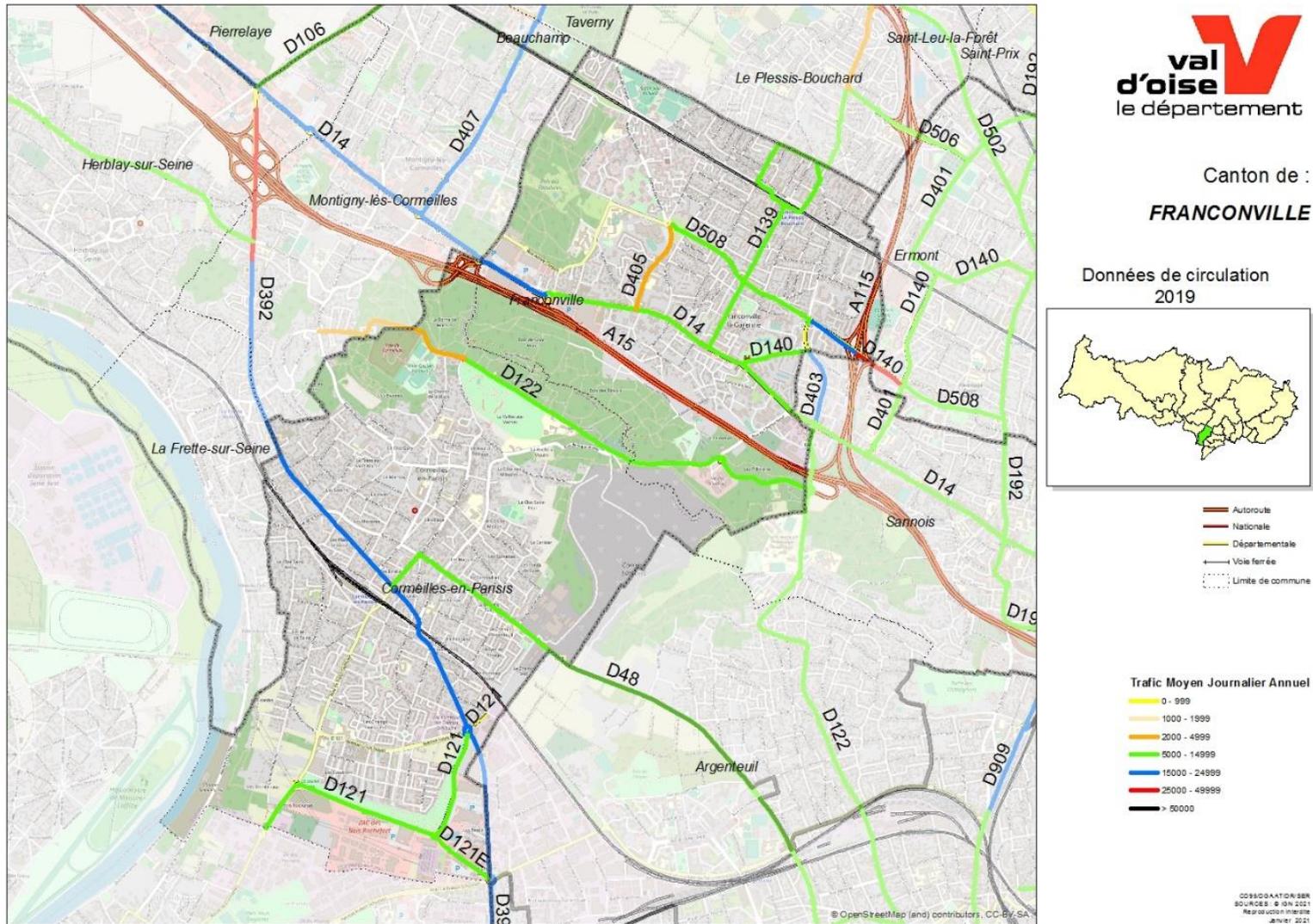
Annexe 1 : Liste des communes et population

Nom de la commune	Population municipale (DGF 2020)
Cormeilles en Parisis	24 496
Franconville	37 139
Total	61 635

Annexe 2 : Carte représentant les sites déconcentrés, collèges, établissements culturels et établissements à caractère social



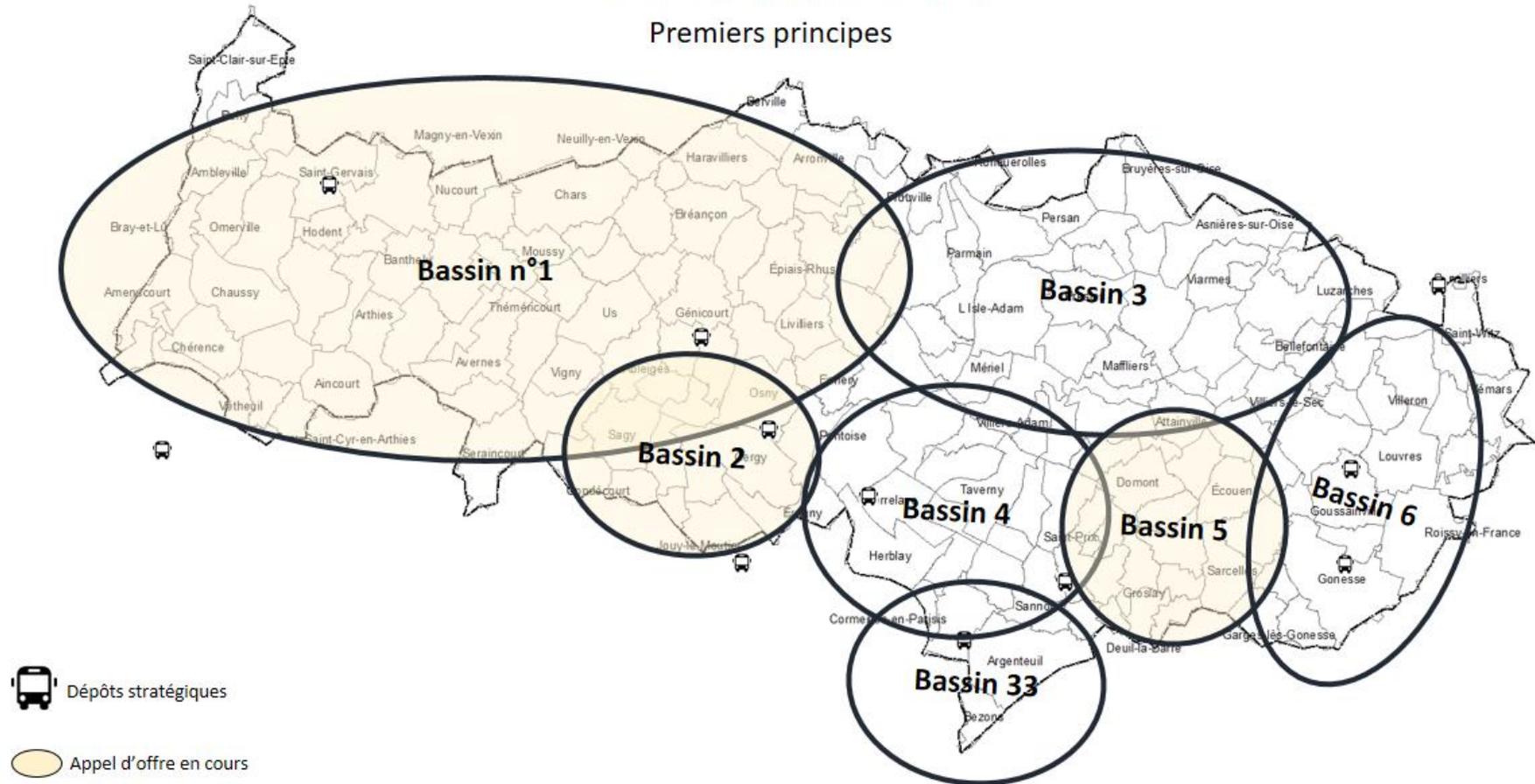
Annexe 3 : Point sur les infrastructures routières



Annexe 4 :

Périmètres des futures délégations de service public (DSP) des réseaux de bus (à partir de 2021)

Premiers principes



ANNEXE 5 : Cartographie des forêts et des ENS

